

L'Ère Nouvelle,

JOURNAL DU DISTRICT DES TROIS-RIVIÈRES.

PUBLIÉ TOUS LES MERCREDIS et SAMEDIS.

"INDUSTRIE et PROGRES."

EUGENE L'ECUYER, RÉDACTEUR. W. H. ROWEN, IMPRIMEUR.

L'ÈRE NOUVELLE, JOURNAL DU DISTRICT DES TROIS-RIVIÈRES. Rue Notre-Dame, Trois-Rivières.

ABONNEMENT: Pour six mois, \$1. Do douze mois, \$2. LES RETARDATAIRES DE SIX MOIS, 12s. 6d.

L'ÈRE NOUVELLE paraît le MERCREDI et le SAMEDI de chaque semaine. Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement qui ne peut être moindre que six mois, et payer leurs arriérés, autrement ils seront considérés comme un autre semestre.

TARIF DES ANNONCES: Pour la première insertion, par ligne, 0 0 4. Pour les insertions subséquentes, par ligne, 0 0 1. Les annonces publiées pendant trois mois, par ligne pour chaque insertion, 0 0 1.

AGENTS DE L'ÈRE NOUVELLE:

- Béconour, MM HORACE LACOURSIÈRE. Champlain, N. GINGRAS. Gentilly, H. TOURIGNY. Ile Verte, R. L. PROVANCIER. L'Acadie, MM. J. B. E. DORION. Lanoraie, D. NOEL. La Baie du Fevre, P. E. VEZINA, fils. Maskinongé, DR. MARSE. Montréal, S. MARTIN, Ins.-Cm. Nicolet, E. L. CRESSE. Québec, T. ROY. Rivière du Loup, LEON CARON. Ste-Anne, L. BUREAU. Ste-Bernabé, L. BOUCHER. Ste-Elizabeth, DR. BEAUFRE. Ste-François, C. F. BERNIER. Ste-Grégoire, J. BAUDON dit LARIV. Sherbrooke et Lennoxville, CHARLES ROYER. St-Léon, DR. LASSISSE. St-Michel d'Yamaska, M. DE LAUREN. St-Monique, PIERRE NOURRIE. St-Stanislas, INFRET. St-Ursule, LEON LUTEN. St-Zéphirin, E. CREPEAUX. Yamacké, DR. DESEAUNIERS.

BATISSE DE PERRY. EN ARRIÈRE DU CONSEIL DE VILLE.

PROVISIONS, ÉPICERIE, LIQUEURS, ETC.

M. C. PERRY.

- SUCRES: 20 Rouleaux de Cassonade blanche, 30 Barils de sucre dérasé. THÉS NOIRS: 10 Boîtes de Souchong supérieur, 12 Boîtes de Souchong excellent, 10 Boîtes de bon Congou, 15 Boîtes de Oolong supérieur. THÉS VERTS: 15 Boîtes de Hyson supérieur, 12 Boîtes de Gunpowder très beau, 17 Boîtes de Young Hyson extra beau, 30 Boîtes de Twankay supérieur. CAFÉ: 12 Sacs de Java meilleure qualité, 20 Sacs de Rio, superbe. — AUSSI: Raisins, Corinthe, Riz, Orge, Farine pour les Familles, Fromage, Beurre, Lard, Poisson, Eaux de Vie, Vins et tous les articles qu'on peut désirer, aux plus bas prix. Trois-Rivières, 21 Juin 1854.

MARCHANDISES ENDOMMAGÉS. A VENDRE PAR LE SOUSSIGNÉ A GRAND MARCHÉ.

2,500 Pièces de Coton Jaune, 1,500 Pièces de Chartigne, endommagés durant le voyage de l'importation. O. CHENEVERT. Trois-Rivières, 21 Juin 1854.

PHARMACIE PHARMACIE.

ON vient de recevoir à cet établissement un assortiment considérable de remèdes, ainsi qu'une quantité d'articles de goût tels que parfums de Lubin, de Rimmel, d'Harni, etc. ; Peignes, Brosses pour les dents, les cheveux, les ongles, les velours ; folles de fantaisie ; Savons et crèmes pour les mains et pour la barbe, etc., etc., choisis par le soussigné lui-même à l'étranger. Eau de Soude à la glace tirée de la Fontaine avec Sirops d'Ananas, de Citron, de Gingembre, de Salsepareille, de Vanille, d'Oranges, de Péches, de Poires, de Fraises et de Framboises, depuis 7 heures A. M., jusqu'à 8 heures P. M. DR. L. A. DUBORD. Trois-Rivières, 24 Juin 1854.

A VENDRE. LE lot de Terre formant le coin et adjoignant l'Ecole des Frères en cette ville. S'adresser à S. B. HART. Trois-Rivières, 1 Février 1854.

REMEDE EN RENOMME.



ONGUENT D'HOLLOWAY.

UNE GUÉRISON ÉTONNANTE D'ULCÈRES SCOPHULES.

Copie d'une Lettre de J. Noble, Ecr., Maire de Boston, Lincolnshire.

Monsieur — Mde Sarah Dixon de la rue Liquorpond, Boston, a ce jour déposé devant moi, que pour nombre d'années, elle fut affligée sévèrement par des plaies serofules et Ulcères aux bras, pieds, jambes, et autres parties du corps et quoique soignée par les premiers hommes de l'art médical et à grand prix d'argent, elle n'a obtenu aucun changement, mais au contraire elle déperissait de jour en jour.

Acôt 12, 1852. GUÉRISON PROMPTE ET EXTRAORDINAIRE D'UN ERYSIPEL A LA JAMBE, APRÈS LA FAILLITE DE TOUT TRAITEMENT MÉDICAL.

Copie d'une Lettre de Mde Elizabeth Yeates de la Poste, Chemin Aldwick, près Bognor, Sussex, datée 12 Janvier 1853.

Monsieur, — J'ai souffert pendant de longues années d'une attaque sévère d'Erysipel, qui m'a finalement tombé dans la jambe, malgré le meilleur traitement médical. Mes souffrances étaient grandes, et j'étais presque au désespoir, quand on m'a avisé d'avoir recours à votre Onguent et vos Pilules. Je l'ai fait sans hésiter, et je suis heureuse de dire que le résultat a été d'un heureux succès, car ma jambe est tout à fait guérie et je jouis d'une parfaite santé. J'aurais toujours la plus grande confiance dans vos médicaments, telle que je les ai déjà conseillés à plusieurs dans le voisinage, atteints comme moi, qui en ont ressenti beaucoup de bien.

UN AFFREUX MAL DE PIED GUÉRI, ABANDONNÉ PAR FACULTE, LAET LES HOPITAUX DE MALTE ET PORTSMOUTH.

[M. B. Dixon, Chimiste, rue King, Norwich, adresse au Professeur Holloway, pour être publié, l'importante communication qui suit, savoir:]

Copie d'une lettre de M. T. F. Ker, Chimiste, etc., Lower Moss-Lane, Manchester, datée 12 Fév. 1853.

CHER MONSIEUR, — Je vous adresse les détails d'une guérison produite par les médicaments du Professeur Holloway: — M. John Walton, ci-devant au service de Sa Majesté, dans la Flotte Anglaise à Malte, avait la cheville du pied bien usée et ayant été dans l'Hôpital à Malte pendant six mois, fut envoyé à l'Hôpital de Portsmouth comme invalide, où il demeura interne l'espace de quatre mois; la commo à Malte, se refusant à l'impuntation, il fut élargie comme incurable. De là il est venu à Yarmouth, se mit sous les soins d'un homme de l'art pendant trois mois; mais son pied avait tellement empiété qu'il ne sentait plus de douleur. C'est alors, par mon conseil, qu'il essaya l'Onguent et les Pilules d'Holloway, qui, par une application constante, lui eut une guérison complète, et les forces et la santé lui furent parfaitement rendues.

Hotel Albert, Yarmouth. GUÉRISON MERVEILLEUSE DU SEIN, DÉBILITÉ NERVEUSE ET UNE MAUVAISE SANTÉ EN GÉNÉRAL.

Copie d'une lettre de M. T. F. Ker, Chimiste, etc., Lower Moss-Lane, Manchester, datée 12 Fév. 1853.

Monsieur, — J'ai grand plaisir à vous donner les détails d'une guérison d'un sein malade, produite par le seul fait de l'usage de votre célèbre Onguent et Pilules. Mde Martha Bell de Pitt-street, en cette ville, fut longtemps souffrante de Débilité Nerveuse, maigre d'appétit et maigre de santé en général, occasionné par des Ulcères dans le Sein. Elle fit usage de tous les remèdes en renom pour ces maladies, mais sans aucun résultat, même elle perdit toute foi et espoir de jamais pouvoir être guérie. Dans cette triste et pénible position du corps et de l'esprit, elle fut persuadée d'essayer votre Onguent et vos Pilules, chose qu'elle fit immédiatement; et dans bien peu de temps, l'effet produit fut étonnant. Son appétit revint, ses ulcères furent guéris, et les excitations de son système nerveux, disparurent entièrement.

On doit faire usage conjointement de l'Onguent et des Pilules, dans la plupart des cas suivants:

- Maux de Jambes, Lumbago, Brûlures, Oignons, Morsure de Moustiques et de Scorpions, Coco Bay, Chiego, Engulures, Gergures aux Mains, Corps aux Pieds (mouss), Cancers et pustules contractées et variées, Elephantiasis, Gonflement des Glandes. Se vendent par le propriétaire, 244, Strand, (près Temple Bar), à Londres; et par tous les vendeurs respectables de Médecines Patentées par tout le monde civilisé, en Pots et Boîtes de 1s. 3s. 3d. et 5s. chacun. Il y a beaucoup à sauver en prenant celles des plus grandes dimensions. Trois-Rivières, 4 Janvier 1854. A vendre chez M. John Houlston, Trois-Rivières.

Wadsworth Longfellow.

ÉVANGÉLINE.

La méditation est à l'esprit une ceinture dorée. Ce qu'elle convoite à sa richesse. Un brin d'herbe lui offre mille trésors, et devant elle s'arrête le torrent qui gronde. Comme Païgo dans son vol sublime, la pensée fixe le nuage en flammes, puis ruse terre avec la blancheur et l'innocence de la colombe. C'est surtout dans la solitude, au milieu des champs qu'elle devient précieuse. Libre de toute contrainte, elle s'anime au parfum des fleurs. Elle poursuit jusqu'au grain de sable que le vent emporte. Obligé de conduire lui-même sa charrette, Burns en creusant un sillon aperçoit une timide violette. Elle va périr. — Le chantre bien aimé de l'Ecosse la contemple un instant. Son cœur s'attendrit, il lui parle et lui fait un dernier adieu; ses stances mélancoliques, et passionnées ont trouvé leur écho dans l'approbation de la postérité. Cette petite pièce est une des plus jolies qu'ait fournies son imagination. Combien l'ont lue et relue, toujours avec un nouveau plaisir.

Amie dans l'infortune, l'étude voile le plus souvent au chevet de la pauvreté. Elle accueille la tristesse et calme les regrets. Sa mission est le dévouement à la science, l'évocation de la modestie. Si le luxe a déshérité Gilbert, les muses ont consolé son amour propre; ses hymnes se sont fait entendre au-dessus des clamours de l'orgueil. Qui, comme la rosée du ciel, la poésie a des mystères et son parfum; ce qu'elle touche renait et s'embellit; elle remplit l'âme de tout ce qui est suave et délicat. Ses inspirations ont une pure et chaste harmonie. C'est le cantique des anges, c'est le recueillement de la conscience et la joie du cœur. Heureux le poète! Encore au berceau, il sourit à l'aurole de gloire qui doit un jour marquer son front; il salue l'avenir. Et la brillante étoile qui éclaire ses pas dans le monde, quand ses yeux sont fermés, paraît plus radieuse sur sa tombe.

La patrie de Fenimore Cooper a produit ses littérateurs. Les accords de sa lyre ont étonné ses viles et ses forêts. Un rang distingué dans la république des lettres a été désigné à M. Longfellow. Avec un cri de joie, de reconnaissance, il l'a accepté. L'homme de génie s'est convaincu que le véritable honneur qu'il pourrait acquérir était dans l'élan de son cœur, dans le fruit de ses veilles; il a répondu à la voix d'Orphée et sa plume a tracé des poésies charmantes. Ses œuvres premières ont d'abord paru dans les journaux; il aimait à connaître l'opinion publique; la faveur a couronné son entreprise. Brillant d'amour comme il le dit lui-même, pour ces enfants de son intelligence, dispersés au hasard, il a voulu les rappeler de l'exil pour les abriter sous un même toit. Deux volumes contiennent ses morceaux choisis. On y trouve le beau, le gracieux, l'élégante simplicité. La lecture en est de tous les lieux, de toutes les heures. Elle reçoit les hommages des cercles élevés, égayé et sanctifié l'humble et pittoresque chaumière, tandis qu'elle jette dans l'âme de douces et vives impressions. Parmi ses pièces remarquables on peut citer, "The old clock on the Stairs." La religion du poète l'a ému, son regard s'est porté vers l'éternité. C'est le tableau de la vie qu'il décrit en quelques lignes, ses plaisirs et ses peines fuyant avec le cours de la vague pour ne plus revenir, et l'immense Océan du futur, où la raison se perd. Ses réflexions ont une moralité; leur sainteté console et trouble à la fois. "The footsteps of Angels," — quelle tendre réminiscence? que de suavité dans ces vers! On croirait qu'un esprit même a pincé la harpe du poète. Dans son extase, il voit celle qu'il a tant aimée, qui a fait les délices de son existence, calme et céleste comme Raphaël.

En voici un fragment: "And with them the Being beauteous, Who unto my youth was given, More than all things else to love me, And is now a saint in heaven."

With a slow and noiseless footstep Comes that messenger divine, Takes the vacant chair beside me, Lays her gentle hand in mine.

And she sits and gazes at me With those deep and tender eyes Like the stars so still and saint like Looking downward from the skies.

Uttered not yet comprehended Is the spirits, voiceless prayer, Soft rebukes, in blessing ended Breathing from her lips of air."

Ceci est dit avec tant de grâce et de ferveur. Le beau qui en découle vient nécessairement des fleurs que le poète a dû répandre à cette inspiration soudaine. Mais ce qui caractérise d'avantage la plume de l'écrivain, c'est sa légende d'Acadie, — "Évangéline." Il a fait ressortir l'injustice des destinées et a perpétué la mémoire de grands malheurs. Sous son burin est tombé le front d'une jeune fille pure comme un rayon du ciel, belle et naïve comme la fleur du champ qui l'avait vu naître. Une coupe d'ambrosie renferme les roses effeuillées de sa main et les angoisses de son cœur brisé. Moins habile que M. Longfellow, je n'évoquerai point le souvenir d'Évangéline pour la peine, comme il le fait. Je ne serai de loin qu'un faible écho de ses notes mélodieuses.

A peu de distance du village de Grand-Pré, sur les bords du bassin de Minas, vivait un riche cultivateur. Une seule fille remplissait auprès de lui les devoirs les plus tendres, les plus assidus. Il lui avait donné son amour et sa dévotion. Évangéline, après ses occupations, allait dans la prairie pour en rapporter des marguerites qu'elle offrait à son père. Une nouvelle bénédiction l'accueillait au retour, tandis qu'un sourire s'échappait des lèvres du vieillard. C'était le bonheur qui brillait au coin de l'âtre et répandait ses dons sur le toit domestique. La jeune Acadienne était non seulement belle, son cœur avait aussi la fraîcheur de la brise qu'elle respirait. Il était odoriférant comme le muguet dont elle ornait son blanc corsage; mais son cœur ne lui appartenait plus. Chaque fois que le beffroi sonore annonçait l'oisaison du

matin, elle se rendait, dans sa modeste parure, au pied de l'autel, pour demander à la Vierge de trouver agréable son union. Première entre ses compagnes d'âge, reine de toutes les fêtes dont la simplicité rurale témoignait l'innocence, le village entier attendait avec joie la célébration du mariage. Gabriel Lajeunesse était son fiancé. Quels étaient ses trésors? Son amour, son travail, l'estime et la confiance de ses compatriotes. Mais sur Grand-Pré un usage s'annonçait. Des vaisseaux de guerre avaient jeté l'ancre dans la rade de Minas. L'Angleterre craignant une révolte de la part de ses nouveaux sujets, avait décidé d'étouffer leur patriotisme. Déjà des soldats étaient descendus sur la rive. Le son du tambour et du tocsin avait rassemblé les paysans. On leur lut une proclamation. C'était des fers et l'exil qu'on leur préparait. Tout était devenu lugubre et triste dans la campagne. Le vieux père de la mission voulait apaiser tant de sanglots. Son âme ulcérée ne put donner que des larmes et ces prières. Il fallut se laisser conduire à bord. Le père d'Évangéline écrasé sous le poids de ses plus chers souvenirs mourut de désespoir sur la plage même. Sa fille inconsolable n'eut que le temps de s'agenouiller sur sa fosse et faire le signe de la croix. On l'enleva des bras de son fiancé qui, pâle et trébuchant n'attendait que l'ordre de se séparer d'elle, peut-être pour toujours. Le village de Grand-Pré fut livré aux flammes et la flotte fit voile pour une terre étrangère. Évangéline et Gabriel qui n'avaient eu qu'un même cœur, qu'une même espérance, que devinrent-ils dans cette tourmente de destin? Ne contemplant que l'éclair de vérité qui ramenait sa foi et fier de devenir le protecteur d'une pauvre orpheline, le pieux curé prit sous ses soins la fille de son ancien ami Bénédicte Bellefontaine. Le regard timide de la vierge de Grand-Pré s'attacha sur l'expression bienveillante et vénérable du missionnaire. Ses cheveux blancs lui inspirèrent le respect et la confiance. Elle suivit ses pas. Pendant longtemps, ils errèrent de ferme en ferme, de ville en ville. L'œil inquiet d'Évangéline interrogeait la physionomie et la démarche de chaque passant. Elle voulait reconnaître Gabriel quelque part. Mais, ce n'était ni sa voix, ni son geste, ni son sourire. Alors des larmes mouillaient sa paupière. Les paroles seules du prêtre pouvaient la tirer de son abattement. Après bien des chagrins, bien des fatigues, ils arrivèrent à St. Maur, dans la Louisiane. Le père de Gabriel était établi à peu de distance de ces endroits. Il y vivait heureux, résigné à son sort. Le missionnaire accompagné d'Évangéline se rendit à son modeste établissement. Bazile Lajeunesse n'était plus riche comme autrefois; il cultivait une nouvelle terre avec un nouveau courage; mais son cœur était le même. Que de pleurs, que de soupirs, que d'effusions réciproques. Le vieillard sera l'orpheline contre son sein et l'établir chez lui. N'était-elle pas sa fille? Mais où était Gabriel. Ne pouvant trouver de soulagement à ses peines, il s'était éloigné. Les voyages devaient distraire son âme fatiguée. Il s'était fait Courreur de Bois. En attendant son retour, la vierge de Grand-Pré, avec la ferveur de la jeune vigne qui s'efforce de s'attacher au chêne qui doit lui donner son ombrage, berçait encore de doux rêves. Chaque aurore la voyait remplir de fleurs sa corbeille. Elle chantait des refrains plaintifs au murmure des ruisseaux; mais rien ne pouvait calmer son seul et suprême désir, celui de revoir Gabriel. Bientôt elle quitta le toit du vieillard, et n'écoutant que sa chaste et brûlante passion, elle s'éleva dans l'ouest au milieu des bourgades sauvages. Évangéline leur parut un ange tant elle avait de candeur et d'aménité. Gabriel ne reposait sous aucun wigwam. Elle le demanda aux torrents, aux bocages, aux échos des forêts, ils ne l'avaient point vu. Ils n'en avaient point entendu parler. Bien des mois, même des années s'étaient écoulés dans de vaines recherches. Sans espoir, Évangéline résolut alors de revenir sur ses pas. Il lui restait encore son innocence preservée, mais elle avait perdu l'éclat de ses traits. Sans connaître la route pénible et difficile qu'elle parcourait, après un long voyage, elle arriva à Philadelphie, où d'abord elle avait mis pied à terre. No lui fallait-il pas alors trouver un moyen d'existence! Rien ne put lui sourire, ni la consoler, que la religion. Ce fut dans cette voie qu'elle crut pouvoir trouver son salut et l'oubli d'un amour aussi malheureux qu'elle. Elle se fit sœur de la charité. Consacrée aux souffrances des autres pour diminuer les siennes, le voile qui ombrageait son front nageait si charmant, si candide, si rempli de poésie, la liait en un jour à un éternel vœu. Elle avait fait son sacrifice. Un matin qu'Évangéline était d'office dans l'infirmerie de la communauté, elle s'approcha du lit d'un malade pour lui prodiguer ces attentions minutieuses que peut seule donner sans répugnance l'âme véritablement vouée à Dieu. Malgré ses douleurs, le moribond leva la tête. Sa vue ternie put encore pénétrer le regard compatissant, mais étonné de la sœur. Ils se reconnurent. C'était Gabriel et le destin avait conduit dans cet hospice de consolation et de fraternité, après des chagrins inouis, pour bénir et aimer encore

une fois sur cette terre d'exil la fille vertueuse dont la fidélité ne devait s'éteindre qu'au tombeau. C'en était trop pour son cœur. Il s'affaiblit et rendit le dernier soupir quelques heures après. Évangéline ne confia son secret qu'à la supérieure. Le choc qu'elle avait éprouvé l'avait tuée. Dès ce moment, elle ne prit plus part aux offices, et bientôt son âme s'enleva au ciel, noble et sainte comme l'enveloppe qui la contenait et qu'on enferma dans un cercueil.

"Et depuis ce temps, la mousse seule croit à l'endroit de leur sépulture, mais la brise y apporte ses parfums, et les échos y répètent des chants d'amour."

Ce simple abrégé du tendre et mélancolique poème de M. Longfellow, est bien au-dessous de la beauté de son style et des brillantes images qui en font la richesse. Mais mon cœur est satisfait. Sous la bannière chevaleresque de la France, les Acadiens étaient nos frères. Quelques amis me sauront peut-être gré de leur faire connaître une légende si pleine d'intérêt, en mêlant moi-même une larme aux regrets du chantre du Massachusetts.

Tu dors, Évangéline après tant d'infortune; Un ange sur ta tombe, où rien ne t'importune; Conserve chaste ton amour.

Tes peines ont leur fin, mais toi, tu vis encore! Qui pourrait effacer la flamme de l'aurore Hélas! qui t'éclairait un jour.

Du hameau de Grand-Pré la plus belle et plus sage, Ton histoire contient une funèbre page, Où sont inscrites tes vertus.

Dieu veut qu'on les admire en répandant des larmes. La lyre du poète a consacré tes charmes. Tes regrets ne sont surperflus.

Fidèle Gabriel, que je touche à ta cendre! C'est l'élan de ton cœur que je voudrais comprendre, Tant il était sublime et grand!

Combien vous vous aimiez! mais, c'est dans le ciel même, Pour toujours réunis, que vous êtes l'emblème Du plus auguste sentiment.

Ste. Mélanie de D'Aillebont, } CHD. LEVESQUE. Mai 1854.

POLICE CORRECTIONNELLE.

L'ALMANACH DES CENT MILLE ADRESSES. — Le premier acte de cette triagi-comédie se passait au sortir du théâtre de la Gaîté. M. Coquenard avait occupé une stalle d'orchestre où, dit-il, il avait un peu dormi. Il le dit peut-être par vanité littéraire. Enfin il s'était réveillé au baisser du rideau et sortait assez content de sa soirée, quand il reçut en bas des reins un coup de pied appliqué de pied de mât.

M. Coquenard dort au spectacle, ce qui annonce généralement un sang calme; cependant la patience ne compte pas au nombre de ses qualités. Il se retourne vivement, voit une jampe qui se retire, se précipite vers le propriétaire de cette jambe pour lui rendre la monnaie de sa pièce; mais le propriétaire s'esquive au milieu de la foule, boulesant tout le monde autour de lui. Il ne le fait pas cependant avec tant de facilité qu'il ne soit tiré à gauche, à droite; sa redingote s'accroche, il la laisse à moitié sur les épaules de ses voisins, et un papier s'en échappe.

M. Coquenard se précipite sur ce papier, c'est une écarte il voit écrit en lettres mouillées: M. Joquelet. Pas d'autre indignation! Coquenard connaît bien la rue Joquelet, mais l'homme qui porte ce nom est plus difficile à trouver. Heureusement la nuit porte conseil, et à son réveil le battu à une seconde inspiration; il y a un livre où l'on inscrit les adresses de tous les hommes marqués, et un homme qui a le pied si lourd est certainement un homme de poids.

Coquenard se jette hors de son lit, il endosse à la hâte son paletot et court au premier cabinet de lecture. — L'Almanach des Adresses, bien vite! — La lettre J. — Bien, voilà. Joquelet, c'est mon homme! ... rue Montmartre! — J'y vais. Il y va en effort, car il a conservé de la veille un souvenir très cuisant. Le voilà chez le concierge: M. Joquelet? — Il n'y est pas. — Sa femme. — Elle est sortie. — Ses enfants? — Il n'en a pas. Coquenard a bien envie de frapper le portier à défaut d'autre, mais heureusement il réfléchit. — A quelle heure rentre-t-il? — Il ne rentre pas. — Il couche donc dehors? — Non, mais il ne revient que passé minuit. — Après le spectacle; c'est bien ça. A quelle heure sort-il? — A neuf heures. — J'y serai à huit; dites-lui que j'ai à l'entretenir d'un affaire importante.

Le lendemain, à huit heures. Coquenard frappe à la porte: M. Joquelet? — Au troisième, la porte à gauche, il y a un pied de pèche. Trois étages! soixante marches; l'homme poussé par le désir de la vengeance, ne met pas six secondes à les franchir. Il sonne, un monsieur en robe de chambre vient lui ouvrir. — M. Joquelet? — C'est moi. — Vous en êtes sûr? — Parbleu!

Vlan! Coquenard lui allonge un coup de poing au milieu de la figure. -- Au meurtre! a l'assassin, crie le monsieur a la robe de chambre. Coquenard redouble: -- Ah! vous m'insultez! Ah! vous me frappez en traitre! -- Mais, Monsieur, vous vous trompez? -- C'est juste! Vous ne m'avez pas frappé en face. Il fait retourner l'homme a la robe de chambre et lui inflige la peine du talon. Cependant, aux cris de M. Joquelet, les voisins se sont rassemblés; l'un est armé d'un manche a balai, le second d'une poêle a frire; le portier survient, armé d'un tirepied. On entoure l'ouragé Coquenard, on le saisit a gauche, a droite, par derrière. Il se calme alors et dit: Maintenant, expliquons-nous! -- Chez le commissaire, orientez les voisins et le portier court chercher la garde. Coquenard tient a s'expliquer a l'amiable, car en regardant son adversaire il voit un homme dont la figure, les manières, la robe de chambre indiquent le bourgeois le plus paisible que puisse posséder la rue Montmartre; le Marais ne fournirait pas son semblable. Hélas! Coquenard avait commis une grave erreur, le M. Joquelet qu'il a frappé ne va jamais au spectacle, et le jour en question il avait passé la soirée a jouer aux dominos a quatre. Coquenard veut lui faire ses excuses, mais un joueur de dominos de la rançonne. -- Monsieur, dit-il avec dignité, quand on veut accuser un homme, il faut des preuves plus frappantes. Il est difficile, M. Joquelet! Coquenard, traduit devant le Tribunal correctionnel, est condamné a quinze jours de prison. Fiez-vous donc a l'Almanach des cents mille adresses!

CORRESPONDANCES.

BÉCANOUR, 30th June 1854.

Mr Editor,

SIR.—Having seen a long letter addressed to J. E. Turcotte, Esq., M. P. P. by G. A. Bourgeois, Esq., M. D. of St.-Grégoire, and published in your weekly issue of the Ere Nouvelle of the 21st inst., respecting the proposed Branch rail-road to join the Richmond road at some point either in the Townships of Stanfold or Arthabaska, and to terminate as nearly opposite to the Town of Three-Rivers as possible, and having a general knowledge of the localities where this road must pass, allow me through the columns of your journal, to make a few hasty remarks as regards the same. I believe the intention of parties taking any interest in the Branch rail-road above referred to is, that the same should terminate at the St.-Lawrence, and as nearly opposite to the Town of Three Rivers as possible, with the exception it appears of Doct. Bourgeois who proposes having the Terminus at St.-Grégoire, some distance above Three Rivers, and who very kindly offers his services to accompany Engineers &c., and to give them his very valuable advice as to where the road should pass through &c., as the Doct. is the Crown Land Agent for the Township of Aston, and has lately sold, or promised to sell, all the Government lands in this Township to his friends, in St.-Grégoire and Nicolet, might this not account in some measure for his very kind offer, in pointing out the direction of the proposed Branch road. I think that after competent persons have gone through Aston, and Bulstrode, they will not find much difficulty in passing the line either through the Lake St.-Paul, or at the N. Easterly extremity of the same in order that the Terminus may be at the proper place, that is either at Belle-feuilles or Bourg-ois Ferry's, opposite Three Rivers. I will allow that there are a few acres of land inundated during the high waters of the spring at the latter place, but I would ask the Doct. how many acres of the Road from Capt. Hanson's Point, to the above mentioned Ferry's are under water at the same time of the year. I presume he will find very little difference. Another thing the River Godfroy would have to be bridged over, which would cost a considerable sum, as the same is several hundreds of feet wide, to bring the Terminus opposite the Town. If the persons who will take stock in this road wish the Terminus to be one and a half miles above the Town of Three Rivers, it is another affair, however, this I much doubt. In my opinion, there is no difficulty whatever in overcoming the very great difficulties the Dr. imagines to see in the distance, in passing the road over Lake St.-Paul, or at the N. E., end of the same in a straight line to join the Richmond road. I trust however, when any thing is done regarding the tracing of this line that competent persons may be named for the purpose, who will be capable of getting through from opposite Three Rivers, to the nearest point on the Richmond line, without the aid of the Doct. unless in his capacity as a medical man, as his knowledge of the woods must be very limited, (altho' he accompanied Mr. Joseph Prince as Secretary through a part of Aston, last winter, in blazing out a road,) and that the main object be kept always in view, that is to strike as near opposite Three Rivers as possible otherwise I am afraid Mr. Editor, it will be with difficulty the stock will be taken up, the people of Three Rivers, are those who request this Branch of rail-road, in order to communicate with the Easter Townships, and the United States, and no doubt they will see the Terminus will be where it will benefit the Town and not private individuals. As regards the Townships of Aston, and Bulstrode as well as that part of Bécanour where the Branch rail-road should pass through, I can assure you there is no more advantageous place in Canada for a rail-road. I speak from a knowledge of these Townships having gone through them in all seasons of the year, and having had to do with Lumbering operations in the said Townships for those twenty years

past. By taking the departure from immediately opposite Three Rivers, or a short distance lower down, and to run through part of Bécanour opposite the Town, through the Townships of Aston and Bulstrode into Arthabaska, at St.-Christopher, I think will be found the shortest route, and nearly a straight line, with very few streams of any consequence, and little, or no obstructions of any moment. I trust Mr. Editor, that you will excuse my few hasty remarks, I would have entered more fully into the details of the localities where this line of rail-road will most probably pass, but I feel quite confident that the gentlemen, (whoever they may be) that will be named to make the necessary explorations will trace the line in the proper place, trusting that whenever they do visit the same they may not require medical aid, or advice, but get through in good health.

NICOLET, 30 Juin 1854.

M. le Rédacteur.

Les quelques lignes bienveillantes que vous avez écrites l'autre jour, en faveur de la société St.-Jean Baptiste de Nicolet, ont été remarquées avec plaisir par plusieurs personnes de notre localité. Pour ma part, j'aurais vu avec amertume, votre parole ne s'adresser qu'à des cœurs dépourvus de tout sentiment patriotique; mais daignez-le croire, Mr. le Rédacteur, elle a rencontré parmi nous plus d'un cœur sympathique et par conséquent canadien français. Nous avons donc fêté, non pas avec la pompe de nos grandes cités, notre fête nationale, mais humblement, n'ayant pour ornement que pour ainsi dire que les beautés du site champêtre que nous occupons; site décoré j'oserais dire de quelques uns de ces rayons de beauté que la nature seule dans sa magnificence sait imprimer à des cœurs, et que l'homme en vain dans son orgueil cherche à imiter. Pour preuve de ceci, je dirai au lecteur incrédule que nous avons établi le local de notre fête à l'embouchure de notre petite rivière près des rives de notre majestueux St.-Laurent, et ayant en face de nous le lac St.-Pierre avec ses flots clairs et limpides, et que silonait de temps à autre soit un bateau à vapeur, soit une goélette déployant au vent ses blanches ailes. De jeunes messieurs au cœur patriotique nous entretenaient quelques instants et avec talent, des beautés et des souvenirs de notre patrie. Après une abondante collation, quelques couplets furent chantés avec cette aimable et cet art que nos Josephes canadiennes savent déployer, lorsque les circonstances le permettent ou l'exigent. Elles furent de notre réunion l'ornement et les grâces, car la femme, M. le rédacteur, et vous le savez mieux que moi, et surtout dans certaines occasions, est chose nécessaire; car elles sont l'âme et de la civilisation et de la société toute entière. J'oubliais de vous dire qu'une messe solennelle avait précédé notre petite fête. Maintenant, M. le rédacteur, permettez moi un mot de réflexion. Malgré la joie répandue sur les figures qui m'environnaient, je n'ai pu me défendre d'un funeste pressentiment. Tous ces éians de gaieté ne pouvaient empêcher mon esprit d'errer à l'aventure, et de s'attacher sur les choses les faits qui viennent de surgir de tout part. D'un côté c'est la vieille Europe s'ébranlant sur ses bases et sur le point de vérifier la prophétie de cet homme extraordinaire qui du haut de son rocher, son horrible prison, disait aux nations de l'univers qu'avant un demi siècle peut-être l'Europe par conséquent l'humanité toute entière serait républicaine ou cosaque. D'un autre côté une malaise générale se répandait parmi vous et un avenir incertain que des circonstances soudaines et non ignes—prévues pour tous viennent de créer. Et pour compléter la situation on le tableau, tout près de nous une nation ambitieuse, déployant au vent son drapeau étoilé, et dont l'aigle qui le surmonte, vraie image des sentiments ambitieux de ce peuple, semble chercher à l'entour de lui une proie à dévorer. Voilà, M. le rédacteur, ce qui occupait en partie mon esprit au milieu de la joie de ceux qui m'environnaient, et ce qui me persuadait de plus en plus de la nécessité de nos réunions nationales. Et aujourd'hui plus que jamais nous avons besoin de réminiscences et de serrer nos rangs, "Canadiens français," car l'étranger nous environne de toute part, et notre langue semble cesser d'être la souveraine, et dans nos affaires publiques, et dans nos salons mêmes les plus Canadiens français. De plus, des circonstances imprévues vont peut être surgir bientôt de par le monde et en changer la surface; préparons nous donc à les rencontrer, et le meilleur moyen de leur résister est, je crois, union et concorde parmi nous. Excusez, M. le rédacteur, ces quelques réflexions, mais je m'aperçois avec douleur que notre nationalité s'en va à grands pas vers le gouffre de l'oubli et que l'avenir est gros d'orages. Puisse mes pressentiments être faux, et puissent nous conserver encore longtemps et à toujours, la langue et les traditions de nos aïeux, les français; qui encore vaillants et généreux, combattent en ce moment pour la défense de l'apprinié et la liberté du monde.

UN JEAN BAPTISTE.

Eugene L'Ecuver, Rédacteur. W. H. Rowen et Cie., Propriétaires.

L'ÈRE NOUVELLE.

TROIS-RIVIÈRES, MERCREDI, 5 JUILLET 1854.

Les Prochaines Elections.

Nos ministres cherchent à relever la tête! Qui plus est, ils voudraient la relever avec cette bonne naïveté qui accompagne ordinairement l'innocence!... Ils voudraient nous faire encore avaler un plat de leur cuisine!... Pour notre part, nous n'en voulons plus. Ces plats là sont empoisonnés. Merci. C'est pourtant vrai. La défunte Administration reconnaît enfin qu'elle a fait une grande sottise. Enfin; mieux vaut tard que jamais!... Le remords n'est jamais intempêtif!... Tout le monde admet cela; mais, (c'est là le pire de l'affaire,) tout le monde sait que ce n'est pas le premier cauchemar qui trouble la conscience de nos ministres, tout le monde sait que ce sont de vieux délinquants politiques, qui par conséquent ont totalement perdu la confiance publique!... Tout le monde sait cela, entendez-vous! Et il est temps qu'il le sache! Nous l'avons dit dans notre dernière feuille; nous allons le répéter, s'il le faut: Retirez-vous; allez-vous reposer—nous ne dirons pas sur vos lauriers—mais sur les débris du peuple. Absolument vous devez en avoir assez!... Nous nous emportons; pardon! Quelqu'un a dit: "il ne faut jamais répudier ses frères, quelque méchants qu'il soient." Ce quelqu'un avait raison. Et bien, nous ne vous répudions pas; mais à une condition: C'est que dorénavant vous serez les humbles, dévoués, et obéissants serviteurs du peuple. Le peuple vous payera grassement, comme par le passé; par exemple vous le servirez mieux que par le passé. Si cela vous va, bien!—Sinon, non! Mais écoutez, comme vous êtes sujets à caution nous exigeons une garantie. Et nous nous permettrons de le suggérer à nos confrères de la Presse, cette garantie devrait être exigée de tous ceux qui aspirent à la candidature! Cette garantie, c'est un programme écrit. Sur les hustings on fait foule de belles promesses, mais comme le dit aujourd'hui un de nos collaborateurs: Verba volant... Nous sommes d'opinion que dans les circonstances présentes—trompés comme nous l'avons été tant de fois—le scripta manent vaudrait mieux. Ou a beau dire, il est bien difficile à un homme d'honneur de renier ce qu'il a écrit. S'il le renie, c'est qu'il n'a pas d'honneur. Alors le jugement est vite prononcé! Enfin nous ne faisons qu'une suggestion qui nous est dictée par la conscience et le cœur.

Elections Municipales

A lundi prochain; Electeurs, nous ne vous dirons qu'un mot, aujourd'hui. Choisissez des conseillers qui désirent le progrès de la ville. Laissez là les retardataires! Vous comprenez, suffit.

COLLABORATION.

Une Prophétie Accomplie.

Le 23 Mars 1853. L'Ere Nouvelle, en parlant de la politique de délai du ministère à l'égard des droits seigneuriaux, après avoir parodié ces paroles du prophète Jonas: "Dans quarante jours Ninive sera détruite," et après avoir montré la différence qui existait entre la sincérité des paroles de ce prophète et la perfidie des promesses de l'administration qui jurait de jour en jour, de semaine en semaine, de mois en mois, la destruction de l'injuste et infâme cité féodale, ajoutait: "Nous craignons beaucoup que quarante jour encore," ajoutés aux jours nombreux qui se sont écoulés depuis que l'on parle de définir les droits des seigneurs et des censitaires, et en faciliter le rachat, ne soit pas un terme assez long pour régler cette question. "De plus, nous dirons franchement notre pensée, nous craignons qu'après l'avoir remise pendant longtemps de huit jours en huit jours, ou la remettre ensuite de mois en mois, ou d'une année à une autre, comme on l'a fait par le passé, et qu'enfin par un bon soir, on l'envoie tranquillement dormir au Calendes Grecques. "Mais pendant que cette mesure dort sur les tablettes de nos Ministres grassement payés par le peuple, mais non pas pour la faire dormir, le peuple se plaint, se lamente et gémit; et en attendant il paye bon gré mal gré tous les droits et redevances que l'avidité seigneuriale a jugé à propos de lui imposer. "Il souffre toutes les servitudes que le seigneur a pris la liberté de se réserver. "Il n'est pas maître de réaliser les prix de son travail et de ses fatigues, en vendant ce qu'il a pour ainsi dire créé, sans être obligé d'en faire une large part à son seigneur. "Il prie, il gémit, et les hommes au pouvoir entendent tous les jours ses plaintes et ses réclamations, et tout est dit; il n'a pour toute réponse et consolation que la désespérante voix du silence "qui lui dit: PAIE PAUVRE PEUPLE, PAIE!! "Dans huit jours, oh! non, dans un mois, pas encore, dans un an ou deux peut-être les hommes au pouvoir examineront s'il est bien vrai que dans le siècle où nous vivons, sur le sol où nous marchons, le système de la tenure seigneuriale, tel qu'il est suivi actuellement, est injuste et vexatoire, qu'il retarde grandement l'avancement du pays, le développement de ses ressources et le progrès de l'agriculture; mais en attendant ces moments de loisir, oh! non, vous ne voudrez pas en considération les plus chers intérêts et le rendre justice, PAIE PAUVRE PEUPLE, PAIE!! "L'on sait bien que les seigneurs commettent de grandes exactions, qu'ils ont usurpé des droits exorbitants, qu'un grand nombre ont rendu leurs censitaires les esclaves de leur cupidité; l'on comprend bien qu'il est d'une nécessité pressante et indispensable, à moins que de vouloir mépriser tous les principes de la justice et de l'équité, de définir les droits des seigneurs et des censitaires dans le Bas-Canada, et d'en permettre le rachat, mais on craint, on temporise, on met des obstacles, l'on offre une denie mesure et si l'on fait deux pas en avant l'on fait immédiatement un autre en arrière; puis l'on nous dit: attendez encore un peu de temps, et la question sera réglée; mais en attendant, PAIE PAUVRE PEUPLE, PAIE!! Le Journal des Trois Rivières, alors un des organes de l'Administration, rédigé par J. E. Turcotte, Ecuier, M. P. P. répondait le 26 Mars 1853: "Notre confrère de L'Ere Nouvelle peut se tranquilliser, cette mesure ne s'en ira pas aux Calendes Grecques, ou au moins si elle y va ce ne sera que parce que l'Administration aura été battue en la soutenant; et dans ce cas l'Administration devra se préparer elle-même à suivre la même route." Le temps nous a démontré que nos pressentiments étaient bien fondés, car l'Administration après avoir remis la solution de cette question de huit jours en huit jours de mois en mois, d'années en années, en est enfin venu à ne plus en parler du tout, à refuser même que les représentants du peuple en parlent, et qui plus est, à s'opposer opiniâtement à ce qu'ils expriment leurs regrets de ce que le discours du trône n'en dit rien; en un mot, à l'ouverture de la session, l'Administration envoie la question dormir aux Calendes Grecques!!! Tout est accompli. La prédiction du Journal des Trois Rivières est aussi accomplie, l'Administration a été battue, mais avec cette différence bien digne de remarque, c'est que ce n'est pas en soutenant cette mesure que l'Administration a été battue, mais en s'y opposant. Dans ce cas l'Administration et M. Turcotte qui l'a soutenue ont dû se préparer à suivre la même route!

L'Inquisiteur.

NOTRE confrère et voisin voudra bien nous permettre de lui donner un conseil d'ami et lui rappeler un petit paragraphe de son Prospectus dans lequel on trouve consignée sa profession de foi politique. — Verba volant sed scripta manent. Pour avoir oublié qu'il écrivait: "We will advocate a speedy, final and equitable adjustment of the Clergy Reserves." Nonobstant cette déclaration formelle, notre confrère en est rendu à blâmer fortement les membres qui ont eu assez d'indépendance pour se débarrasser des influences ministérielles et se prononcer pour le "Speedy, final adjustment of the Clergy Reserves."—et à justifier les ministres et leurs rares partisans, qui sans respect pour leurs engagements, ont réussi à retarder de quelques mois encore le "final adjustment" tant désiré par l'Inquisiteur. Voici comment se résume la position de notre confrère relativement à cette question. L'Inquisiteur voulait à sa naissance la solution immédiate de cette question et à son troisième ou quatrième numéro, l'Inquisiteur approuve les ministres qui ne le veulent pas. Il y a certainement variation dans la condui-

te de notre confrère. On ne peut pourtant pas dire avec le cousin "La routine," "Ça, ça ne s'est jamais vu."

Car de nos jours les magnétiseurs politiques ont une puissance extraordinaire sur certains esprits et sur certaines consciences. Notre confrère voudra bien croire que nous ne voulons point faire allusion à lui, en parlant ainsi: Notre objet en écrivant ces lignes, était de lui rappeler bien amicalement quelques parties de sa profession de foi, qu'il paraît mettre en oubli: et nous espérons qu'il voudra prendre en bonne part ces remarques. P. S.—En écrivant ce qui précède, nous étions alors bien loin de croire que notre confrère avait sacrifié ses convictions politiques et qu'il était devenu ministériel par un vil esprit de lucre. Notre impression était que ses principes bien que différents de ceux qu'il professait à sa première apparition, pouvaient néanmoins être le résultat d'une conviction sincère et désintéressée. Une étude plus suivie de la politique provinciale, et mille autres circonstances encore, pouvaient avoir modifié ses vœux, ses convictions et ses idées en fait de politique. Mais ce à quoi nous ne voulions nullement nous arrêter, c'était de supposer que l'or ministériel expliquait les précieuses courbettes, les fins compliments et les flagorneries de toutes espèces que l'Inquisiteur se complaisait à faire et à exécuter devant les faits et gestes de ses maîtres, les ministres. Nul doute que cette conduite va mériter aux MM. de l'Inquisiteur une part du Patronage réservé aux fidèles et dévoués, en attendant le beau jour de la récompense, qui leur assurera au atelier de l'Etat une place permanente, au moyen de laquelle ils pourront enfin couler, dans une molle indolence des jours paisibles et heureux. Nous sommes arrivés à la certitude que l'Inquisiteur était venu ou désirait se vendre par le fait, que nous allons rapporter ici et qui a une très grande portée. La semaine dernière le Régistrateur du comté de St.-Maurice, L. G. Duval, Ecr., faisait imprimer par M. Stobbs les Proclamations, fixant le jour de la Grande Assemblée &c., &c., pour le comté de St.-Maurice. M. G. Lanigan de l'Inquisiteur, dans un excès d'indignation ministérielle, reproche à M. Duval l'oubli qu'il avait faite en ne lui donnant point cette Job, lui une des colonnes du Ministère; et d'ailleurs, c'aurait été plus convenable qu'un officier du Gouvernement employé à un Ministère. Néanmoins il, M. Lanigan se maintient dans les bornes de la décence, car M. Duval n'était pas homme à s'en laisser imposer par M. Lanigan. Pour prévenir à l'avenir un semblable scandale, M. Lanigan prit le parti d'informer, M. le shérif, l'officier rapporteur pour le ville des Trois-Rivières qu'il est à lui donner l'impression des Proclamations. M. le Shérif qui se trouvait absent de son Bureau dans le tems était néanmoins représenté par son fils le Député Shérif qui répondit à M. Lanigan, qu'il ne pensait pas que M. le Shérif consentit à abandonner dans cette circonstance M. Stobbs. Que depuis vingt ans il l'employait, et jamais il n'avait eu l'occasion de s'en plaindre et qu'il continuerait encore à l'employer. A cette réponse M. Lanigan se fâche tout rouge et met au jeu tous les gros canons de sa batterie ministérielle pour en pulvériser l'officier rapporteur. Il le menace du "Quos Ego" des ministres en disant qu'il allait écrire à M. Morin, et lui dire, "Dorénavant à tous les officiers du gouvernement qui résident à Trois-Rivières, d'avoir à lui donner toutes les Jobs pour impressions dont ils pourraient avoir besoin dans leurs départements." Ouf! c'est par trop fort. Allons MM. du gouvernement il paraît que vous allez vous faire régenter par ce Nicolas au petit pied qui voudrait conserver dans le fauteuil Editorial, ses anciennes allures pédagogiques. Allons résignez vous, en silence. Que vont dire les ministres en apprenant cette petite gaucherie, de leur serviteur? Ne vont ils pas s'écrier, "Seigneur délivrez nous de tels amis."

Commerce et Industrie.

Nous extrayons les renseignements qui suivent d'un rapport adressé au ministre des affaires étrangères par le consul belge à Leipsick. "La forte qui vient d'avoir lieu dans cette ville n'a décidément pas été aussi mauvaise qu'on l'avait d'abord appréhendé. On y rendit 160 à 165, 000 pièces de drap. Les articles manufacturés de Saxe et du Rhin, tels que les cotonnades, les calicots, les cachemires, poils de chèvre et articles de modes, se sont généralement bien vendus. Les étoffes de laine, telles que thibets et mérinos, ont eu du succès et obtenu des prix satisfaisants. Les tissus de soie et mi-soie n'ont pas été recherchés. Sur les tulles et les dentelles, il s'est fait peu d'affaires. La bonneterie s'est bien écoulée; les qualités fines ont donné de bons résultats. La vente des toiles a été médiocre. "La Russie n'a fait presque aucun achat en pelletterie indigène; les peaux de renard sont en baisse de 4 thalers par ballot; la qualité supérieure se paie 11 à 12 thalers; les approvisionnements étaient considérables. On a fait 120 à 125 thalers pour le putois; il y a eu de faibles ventes en peaux de loutre et de lièvres. Les pelletteries d'Amérique ont été délaissées, les acheteurs russes, polonais et grecs, ayant fait presque complètement défaut; les prix ont baissé considérablement sans donner d'impulsion aux achats. Les prix des pelletteries indigènes et américaines: leur approvisionnement était très abondant. "Les laines n'ont pas eu de succès; il reste encore 6,000 centners de laine d'Autriche et de Russie. "Les paiements se sont faits difficilement, par suite de la rareté du numéraire; mais on n'a signalé aucun sinistre."

L'Attraction Ministérielle.

L'Inquirer nous parle de son indépendance et de sa manière honnête d'exprimer sa pensée, comme si nous lui avions dit qu'il est vendu au ministère.

Eh! pourquoi le dire..... lisons plutôt la fin de son article du 1er juillet et nous apprendrons de sa propre bouche ce qui le porte à écrire en faveur de l'administration.

Il ne pouvait, dit-il, "Comme le tombeau de Mahomet, rester suspendu entre deux mondes et n'appartenir ni à l'un, ni à l'autre," alors il a cru devoir se laisser conduire par les lois générales de l'attraction, et comme dans ce cas les corps terrestres ne remontent jamais, mais descendent, il a immédiatement abandonné les hautes régions des droits du peuple et est descendu en un clin-d'œil jusqu'aux pieds des ministres, par la seule force de l'attraction ministérielle!!!

Quoi qu'on ignore encore les causes de l'attraction en général, tout en connaissant parfaitement ses effets, on explique quelques fois assez facilement les causes de l'attraction ministérielle et on en comprend très facilement les pénitents effets.

Nous n'en dirons rien aujourd'hui; mais une autre fois nous nous proposons de parler de ceux qui n'ayant aucune force répulsive sont entraînés par l'attraction ministérielle.

Charges Lucratives de l'Etat.

P. LeSueur, écrivain, rédacteur du journal le Sun, vient d'obtenir du gouvernement, une place bien payante dans le Département des Postes.

On dit que G. Lanigan, écrivain, rédacteur de l'Inquirer et l'un des propriétaires de ce journal doit prochainement être nommé par le gouvernement, député de G. H. Godbey, écrivain, chef du Bureau de la Douane en cette ville: On dit encore que le salaire de ce député sera d'à peu près \$600.

Nous croyons devoir réclamer contre cette nomination au nom de nos compatriotes d'origine française dont on fait si peu de cas et dont on rejette presque toujours les applications lorsqu'il s'agit de nominations à des emplois lucratifs.

Le Greffier de la Cour Supérieure et de la Cour de Circuit, le Shérif, le Geolier, le Maître de Poste, le principal officier de Douane, le chef du Bureau des Travaux Publics en cette ville, et ce qui est en outre de la Crown Timber office qui sont tous des emplois très lucratifs, sont le partage de MM. d'origine anglaise.

Nous n'avons rien à dire sur les capacités de ces MM. qui, nous aimons à le croire, sont tous très bien qualifiés pour remplir les devoirs de leurs charges respectives avec honneur pour eux et avantage pour le public.

Mais ce contre quoi nous nous élevons, c'est la répartition inégale et injuste de ces emplois, qui sont donnés par nos ministres; car ici, à Trois-Rivières, dont les trois quarts de la population sont d'origine française, ici, les trois quarts et le quart du dernier quart des emplois lucratifs sont donnés à des per-sonnes d'origine anglaise.....

Si le gouvernement juge à propos de nommer un député à M. Godbey, nous espérons que les ministres donneront cet emploi à un Canadien Français. Ce sera jusqu'à un certain point atténuer la faute grave qu'on aura faite en ne nommant pas un Canadien Français à la place de M. G. H. Godbey.

Le 4 Juillet.

Nos concitoyens Yankees ont noblement fêté leur nationalité hier. Sur le soir toute la population de la ville s'est portée au bruit du canon, vers le vaste établissement de la Compagnie Norcross, Phillips et Cie., où nous attendait le spectacle d'un beau feu d'artifice. Notre jeune Société Harmonique, avec sa complaisance ordinaire n'a pas peu contribué à divertir la société. Le spectacle fini, elle a reconduit la foule en jouant nos airs Canadiens. Bravo!

De semblables manifestations, tout le monde ne le comprend peut être pas encore — ne peuvent que produire les plus beaux résultats. D'ailleurs qu'est ce qu'il y a de plus beau que la confraternité!...

— Onguent et Pilules d'Holloway — Guérison miraculeuse de maux de Jambes. — Made, Arken, employé à bord d'un bateau à vapeur, demeurant dans la rue William, Great Howard Street, Liverpool, était affligé depuis nombre d'années, d'un mal de jambe terrible, dans lequel il y avait plusieurs ulcères, que tout l'art médical n'a pu guérir. Finalement elle fut obligé de résigner sa situation et elle se retira dans l'infirmerie de Liverpool, où elle demeura cinq semaines sans avoir de mieux. Elle laissa l'institution, et comme dernière ressource, elle fit usage de l'Onguent et des Pilules d'Holloway, et en peu de temps elle fut parfaitement rétabli, et sa jambe entièrement guérie.

REMISE.—Rev. M. A., 10s; J. F., 10s; E. L., 10s; St.-Léon. E. M., A.-Paulin, 5s. Mercie.

BIENVENU & LAFRENAYE.

VIENNENT DE RECEVOIR. 1,000 PAIRES de Bottes. Reçoivent demain de Québec quelques douzaines de Préservatifs contre le choléra. BIENVENU & LAFRENAYE. Trois-Rivières, 5 juillet 1854.

A LOUER.

LA maison faisant le coin des rues Notre Dame et Bonnaventure, près de l'Eglise paroissiale de cette ville. S'adresser à J. E. DUMOULIN, N. P. Trois-Rivières, 5 Juillet 1854.

Montres, Horloges et Bijouteries!



A L'ENSEIGNE DE LA BOULE D'OR.

JOHN WHITEFORD informe ses amis et le public en général qu'il a constamment en mains un assortiment de Montres de Lépine et de Levers et de toute espèce de Bijoux; aussi quelques plumes d'or de premier choix. Il se réparera avec beaucoup de soin les montres bijoux, etc. Trois-Rivière, 31 août 1853.

A VENDRE. DES magnifiques JONCS d'Or pur, garantis. Prix de 10s. à 20s. JOHN WHITEFORD. Trois-Rivières, 7 Septembre 1853.

MONTRES MONTRES.

Le soussigné informe respectueusement à tous ceux qui désire avoir une bonne montre, qu'il est prêt à vendre des montres en or et en argent au même prix qu'à New-York. Et il invite les amateurs de bijoux &c. de venir à la BOULE D'OR, rue Notre-Dame. AUSSI 150 pendules Américaines, de 7s. 6d. \$6. Montres en or de \$8 et en montant. JOHN WHITEFORD, Jr. Trois-Rivières, 3 Mai 1854.

Fabrique de Bijouteries.

Le soussigné désire informer le public en général des Trois-Rivières et de ses environs, qu'il est prêt à fabriquer de la bijouterie en OR, à ordre, ainsi que des ouvrages en cheveux.—Ayant dans son emploi un artisan de première force, venant de Paris. JOHN WHITEFORD, fils. Trois-Rivières, 24 juin 1854.

A VENDRE.

UN magnifique COFFREFORT (Safe) à l'épreuve du feu. S'adresser à JOHN WHITEFORD, fils. Trois-Rivières, 24 juin 1854.

AVIS.

LA distribution solennelle des prix aux élèves du Séminaire de Nicolet aura lieu sur les huit heures A. M. le 12 juillet. Les élèves auront préalablement subi l'épreuve de l'examen particulier en présence de la communauté et du corps des professeurs durant une huitaine. Tous les amis de l'éducation sont respectueusement invités de venir honorer de leur présence une solennité toujours chère aux jeunes étudiants. CHS. O. CARON, Prêtre des études S. N. N. B. Le Journal de Québec est prêt de rééditer 2 fois cette annonce. Nicolet, 1 Juillet 1854.—3f.

LISTE DES LETTRES NON RECLAMEES AU BUREAU DE POSTE, DES TROIS-RIVIERES.

DEPUIS le 1er. Juin jusqu'au 1er. Juillet 1854. Les personnes qui viennent réclamer une de ces lettres doivent spécifier qu'elles réclament une lettre qui a été annoncée.

- A. Adam dit Labranche Louis
B. Beaudoin Edouard
Blanchard Pierre
Bouche Gabriel (2)
Beleoin L.
Brisette Alexis
Bedon François
Baril Milette
C. Carleton Jean C.
Clusha W. S.
D. Desarsi dit Lainguid J.
Doucette Stanislas
Desilets Louis (2)
Dufour Joseph
Defaurelle Delle. Sophie
Dopinais François
E. Elie Madme
F. Ferris Jos. (2)
Fouchée Augustin
Frimant Emanuel
G. Giroux Ludger
Girard François
Gagnon François
H. Harnoit Delle Délima
Harnoit Joseph
J. Joncas Isai
L. Leblanc Isaae
Law Samuel
Lefebvre Honeré
Lisotte François
Leduc Cour
Lacerte Pierre
M. Marcotte Godfroi
M'Mahn Cornelius
P. Perron Joseph
Pellerin Maxime
Pothier Joseph
Paco Joseph
R. Richardson G.
S. St.-Amant Joseph
St.-Jean Sarah
St.-Pierre Pierre
Therrien Angélique
V. Valette & Groyet Meazrs.

AVIS.

EST par les présentes donné aux Concessionnaires des Seigneuries de Lauzon, Sillery, Notre-Dame-des-Anges, St.-Gabriel, Belair, Bataillon, Cap de la Madeleine, La Prairie, et à ceux des Fiefs et Arrière-Fiefs appartenant à Sa Majesté, situés dans la Cité de Québec, la Ville des Trois-Rivières et leur Banlieues ou dans aucune autre partie du Bas-Canada, que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, désire faciliter le changement de tenure dans ces Seigneuries et Fiefs, à condition, de l'avis de Son Conseil, que tout acquéreur qui, sous un mois de la date de son acquisition, demandera à commuer et commuera la tenure de la propriété acquise, conformément au Statut provincial de la 10 & 11 Vict. ch. 111, obtiendra la remise des Lods et Ventes dus sur son acquisition, pourvu qu'il paie comptant l'indemnité fixée par la loi, ou au moins vingt-cinq louis, si la propriété est située dans la Cité et Banlieue de Québec; et douze louis dix chelings, si elle est en dehors de ces localités, lorsque la dite indemnité excédera les dites sommes respectivement. A. N. MORIN, Commissaire des Terres de la Couronne. Département des Terres de la Couronne, Québec, 29 mai 1854.

NOTICE TO LUMBERERS.

LUMBERERS who have operated during the past winter within the agency of the undersigned are hereby notified that no Timber or saw logs will be exempted from duty except such as may be proved by affidavit to have been cut upon private lands, such affidavits to be made from personal knowledge and to describe distinctly, in each case the lot on which the timber, for which exemption is claimed, was cut and the precise quantity cut thereon. For Rafts bound to Quebec Market, the undersigned will grant clearances showing the quantities proved to be from private lands, and duty will be levied on whatever surplus the said Rafts may be found to contain over the quantities stated in such clearances as the product of private lands.—Statements will also be required of the quantities cut on public lands, and any false statement subjects the Timber to Seizure and confiscation any Raft from this agency arriving in Quebec—or other place—for sale or exportation without a clearance from this office will be subject to proceedings, inevitably resulting in detention and consequent logs to the owner. OLIVER WELLS, Survey. Cr. Timber. CROWN TIMBER OFFICE. Three Rivers, 17th May 1854.

Aux Entrepreneurs de Bois.

LES Entrepreneurs de bois qui ont fait durant l'hiver dernier, en vertu de l'agence du soussigné, sont avisés par les présentes qu'aucun Billet, ou bois quarré ne sera exempt de droit, excepté celui qui sera prouvé, par affidavit avoir été coupé sur des terres privées. Ces affidavits, devront reposer sur des connaissances personnelles et devront mentionner strictement le lot sur lequel tel bois a été coupé, la quantité précise de ce bois coupé sur chaque dit lot. Le soussigné donnera clearance pour chaque cage consignée au marché de Québec pourvu qu'on ait prouvé que le bois composant la dite cage a été pris sur des terres privées;—mais on prélevera le droit sur le surplus que contiendra la dite cage au-dessus de la quantité stipulée dans chaque clearance, comme produit de terres privées. Des états seront aussi requis pour la quantité coupée sur des terres publiques; et sur aucun dit états erroné, le bois sera saisi et confisqué. Aucune cage arrivant à Québec, ou ailleurs, sous cette agence, pour vené ou exportation, sans clearance de Bureau, sera décerné aux risques et péril du propriétaire. OLIVER WELLS, Survey. Bois. Cr. BUREAU DES BOIS DE LA COURONNE, Trois Rivières, 16 mai 1854.

Dissolution de Société.

LA Société qui a existé jusqu'à ce jour sous les noms de LASSALLE et FRERE, a été dissoute de consentement mutuel. B. ET G. LASSALLE. Trois-Rivières, 17 mai 1854.

AVIS.

TOUS ceux qui doivent à la ci-devant Société de LASSALLE et FRERE, sont priés de venir payer à M. G. LASSALLE, le seul autorisé à régler les affaires et en donner quittance. G. LASSALLE. Trois-Rivières, 17 mai 1854.

CI-DEVANT T. LARUE, A. LARUE.

Le soussigné prend la liberté d'informer ses amis, les citoyens de cette ville et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un magasin dans la maison, si longtemps occupée par son frère, M. Auguste Larue. Ses marchandises sont toutes nouvelles, de bon goût et des mieux choisies. Ses prix seront assez bas pour défer la concurrence avec qui ce soit. Les Messieurs du clergé, trouveront à son magasin un assortiment complet d'Étoffe à Soutaine et Pantalons, etc., aussi des Chapeaux convenables. Il tiendra aussi une librairie sur un bon pied. Il attend, tout prochainement plusieurs caisses de livres venant directement de France; consistant tant en livres de Théologie, que de Littérature et d'École. Un seul prix est établi dans sa maison. Point de crédit: Conséquemment, bon marché et bas prix pour toutes personnes qui voudront en profiter. Qu'on vienne voir et visiter ses effets avant que d'aller ailleurs. Il aura constamment le meilleur Vin de Messé... T. LARUE. Trois Rivières 7 juin 1854.

NOUVELLE DECOUVERTE.

Pour remettre les Lits de Plume à neuf. MOYEN et MOROT, Plumassiers et Matlassiers, de Montréal.—Ont l'honneur de prévenir le public, qu'ils remettent les lits de plume à neuf au moyen du procédé infailible qu'ils emploient, la plume fut-elle dans le plus mauvais état. Ce même procédé a le double avantage de détruire la mite et tout ce qui peut nuire à la conservation de la plume et d'enlever toutes espèces de maux liés avec trois lits le volume de quatre, plus simple que si la plume était neuve. Maison Courval en face de l'Eglise Anglaise. Trois-Rivières, 21 juin 1854.

MAISON BIENVENU & LAFRENAYE.

PEUT-être l'épidémie viendra-t-elle encore cette année pour nous moissonner. Dieu nous en préserve, mais en tout cas, faut-il prendre tous les soins hygiéniques possibles pour lui résister. Il a été reconnu que dans les années 1832, 34 et 43, un grand nombre de personnes ont été emportées par la maladie, faute de s'être vêtues d'une manière convenable et d'avoir fait usage de bons aliments. L'expérience a rendu les gens plus prudents et plus sages; aussi est-ce plaisir de voir chaque jour une foule d'acheteurs se presser dans le beau magasin de Messieurs BIENVENU et LAFRENAYE. Cette maison quoique toute nouvelle encore, a déjà acquis une réputation immense et ce n'est pas sans raison. Si jamais réputation fut méritée, c'est celle là. Venez, voyez, et jugez par vous mêmes. Vous y trouverez pour tous les besoins de la vie.—Habits de toutes sortes et des mieux adaptés à la saison; et préservatifs contre la maladie. Avec ces habits il n'y a presque pas à craindre le choléra. On en a déjà fait l'expérience.—Marchandises sèches de première qualité.—Articles de Groceries Epicerie choisies. On n'en trouve pas d'autres à la maison BIENVENU et LAFRENAYE. On peut donc les consommer en toute sûreté, vienne la maladie ou non.—Les liqueurs spiritueuses, presque toujours frelatées et par conséquent si préjudiciables à la santé, qui prédisposent à la maladie et l'aident, sont de la plus grande pureté au magasin BIENVENU et LAFRENAYE. Les vins sont exquis, les syraps délicieux. Encore une fois tout ce qui est à vendre à la maison BIENVENU et LAFRENAYE est de qualité supérieure. Si vous en doutez, faites une visite. Rue des Forges, en face de l'Hôtel de ville. D'ailleurs il y a toujours foule, c'est la meilleure enseigne qu'il soit possible de désirer. Venez quand ce ne serait que pour voir, on vous recevra avec plaisir. BIENVENU et LAFRENAYE. Trois-Rivières, 14 juin 1854.

MARCHANDISES SECHES, DU PRINTEMPS.

Le soussigné offre en vente un grand et magnifique assortiment de Marchandises de Goût, dont il disposera au plus bas prix possible, à son magasin, rue Notre-Dame. GOD. LASSALLE. Trois-Rivières, 14 Juin 1854.

LIBRAIRIE.

Le soussigné offre ses plus sincères remerciements au public et l'informe qu'il a transporté sa librairie dans la maison en pierre de taille de P. B. Dumoulin Ecr. en face de l'hôtel de ville. Il se flatte qu'on continuera à l'encourager, il ne négligera rien pour le mériter. F. STOBBS. Trois-Rivières 24 Mai 1854.

TAPISSERIE! TAPISSERIES!!

1500 PIECES de tapisserie de 6d et au-dessus, à vendre chez le soussigné. F. STOBBS. Trois Rivières 24 Mai 1854.

Attention.

REMERCE bien ses nombreuses pratiques et le public en général, pour l'encouragement libéral qu'il a reçu et prend en même temps l'occasion de leur annoncer qu'il reçoit actuellement ses Marchandises Sèches, Epicerie et l'erronomie et qu'il vendra toujours à grand marché comme par le passé—il invite MM. les marchands de la campagne de visiter son établissement. Une déduction libérale leur sera faite. Il aura toujours en main un grand assortiment de Fleur en quarts et en poches, et lard de toute qualité. Trois-Rivières, 24 mai 1854.

Compagnie "Equitable" d'Assurance contre le Feu, de Londres.

Capital £500,000 Sterling. DIRECTEURS à MONTREAL. Bureau, Grande Rue St.-Jacques, No. 17. WILLIAM LOWN, Ecr. L'Hon. Wm. MORRIS. JOHN TORRANCE, Ecr. J. G. MACKENZIE, Ecr. JOHN FROTHINGHAM, Ecr. E. R. FABRE, Ecr. ALFRED LAROCQUE, Ecr. A. T. GALT, Ecr. BENJAMIN HOLMES, Ecr. THEODORE HART, Ecr. Agent en chef des Colonies Britanniques du Nord. CHARLES F. TILSTONE. CE BUREAU assure contre toutes pertes ou dommages causés par le feu, toutes descriptions de Bâties, Moulins et Manufactures; Marchandises, etc., Vaisseaux au port et en construction, etc. Berges ou autres Vaisseaux sur les Rivières ou Canaux, et les Marchandises y chargées, produits et ustensils d'Agriculture de toute description. LE BUREAU d'ASSURANCE "EQUITABLE," au moyen d'une analyse constante de sa propre expérience, de temps à autre, adaptera son tarif à la nature des cas. A cette fin, une investigation sera faite annuellement dans chaque classe de risques; et l'on remboursera une moitié, ou 50 cent, de l'excédent clair à tous les Assurés dont les Polices auront en trois ans d'existence. L'engagement de "l'Equitable" sont garantis par un "Propriétaire" responsable et par un capital souscrit très ample. Les Assurés sont exempts des risques qu'impose une Assurances Mutuelle et ont droit, d'après les conditions de l'Association, de partager la moitié des profits. Les pertes sont ajustées et payées à Montréal, sans déduction ou escompte et sans être référées à Londres. Par une résolution du Bureau de Londres, les Primes sont réduites à Montréal pour payer les pertes et accumuler un fond de £10,000. Les Directeurs à Montréal s'assemblent toutes les semaines. Des Agents sont nommés pour tout le Canada. G. B. HOULESTON, Agent pour Trois-Rivières, et les Paroisses environnantes. Trois-Rivières 24 Mai 1854.

Compagnie "Equitable" d'Assurance contre le Feu, de Londres.

Capital £500,000 Sterling.

DIRECTEURS à MONTREAL. Bureau, Grande Rue St.-Jacques, No. 17. WILLIAM LOWN, Ecr. L'Hon. Wm. MORRIS. JOHN TORRANCE, Ecr. J. G. MACKENZIE, Ecr. JOHN FROTHINGHAM, Ecr. E. R. FABRE, Ecr. ALFRED LAROCQUE, Ecr. A. T. GALT, Ecr. BENJAMIN HOLMES, Ecr. THEODORE HART, Ecr. Agent en chef des Colonies Britanniques du Nord. CHARLES F. TILSTONE.

CE BUREAU assure contre toutes pertes ou dommages causés par le feu, toutes descriptions de Bâties, Moulins et Manufactures; Marchandises, etc., Vaisseaux au port et en construction, etc. Berges ou autres Vaisseaux sur les Rivières ou Canaux, et les Marchandises y chargées, produits et ustensils d'Agriculture de toute description.

LE BUREAU d'ASSURANCE "EQUITABLE," au moyen d'une analyse constante de sa propre expérience, de temps à autre, adaptera son tarif à la nature des cas. A cette fin, une investigation sera faite annuellement dans chaque classe de risques; et l'on remboursera une moitié, ou 50 cent, de l'excédent clair à tous les Assurés dont les Polices auront en trois ans d'existence.

L'engagement de "l'Equitable" sont garantis par un "Propriétaire" responsable et par un capital souscrit très ample. Les Assurés sont exempts des risques qu'impose une Assurances Mutuelle et ont droit, d'après les conditions de l'Association, de partager la moitié des profits.

Les pertes sont ajustées et payées à Montréal, sans déduction ou escompte et sans être référées à Londres. Par une résolution du Bureau de Londres, les Primes sont réduites à Montréal pour payer les pertes et accumuler un fond de £10,000. Les Directeurs à Montréal s'assemblent toutes les semaines. Des Agents sont nommés pour tout le Canada. G. B. HOULESTON, Agent pour Trois-Rivières, et les Paroisses environnantes. Trois-Rivières 24 Mai 1854.

ETUDE DE NOTAIRE.

J. E. DUMOULIN, coin des Rues Notre-Dame et Bonnaventure, maison de feu James Burns, Ecuyer, près de l'Eglise paroissiale. 16 mai 1854.

NOTARY'S OFFICE.

J. E. DUMOULIN, corner of Notre-Dame and Bonnaventure Streets, House of the late James Burns, Esquire, near the parish Church. 17 mai 1854.

WM. A. J. WHITEFORD,



HORLOGER ET BIJOUTIER. Rue du Platon, près de l'Hotel Americain, RUE DU BORD-DE-L'EAU.

L'honneur d'offrir au public des Trois-Rivières et du District, un superbe et magnifique choix d'articles de goût dans la ligne d'Horloger et Bijoutier, qu'il vient de faire lui-même à Montréal, consistant en: Horloges Américaines, en gros et en détail, Cadran de Bureaux, Pendules à Leviers, Montres d'Or, Do. Levier françaises, boîtiers d'argent. Do. A patentes, anglaises, Do. Lépines, Do. Communes, boîtiers d'argent, Loquets, pour miniature, Jones de Monsieur, pour miniature, Epingles, pour miniature, etc., etc., etc. — AUSSI: — Un magnifique assortiment d'articles de goût dans la ligne de Joaillerie. — ET — Une quantité de parfumerie de tout genre, ainsi qu'un splendide assortiment de Violons, Accordéons, Boîtes de Musique, etc., etc., etc. Trois-Rivières, 29 mars 1854.

W. A. J. W. invite respectueusement ses amis et le public en général de venir visiter son établissement.

Aux Meres et Nourrices.

Le Trésor des Nourrices et des Meres est le salut par excellence et le seul dont doivent se servir les meres pour arrêter les Coliques, les Vents, la Diarrhée (débords), les maux de dents et surtout le manque de sommeil auxquels les enfants sont si sujets. Sa composition est simple et peut se donner en toute sûreté aux enfants les plus délicats et de l'âge le plus tendre. C'est un remède indispensable pour élever de la famille, et a sauvé des milliers d'enfants. Prix 30 sous la bouteille. Dr. PICAULT, seul propriétaire, Montréal. Agents à Québec:—MM. J. Musson et Cie., rue Buade, O. GIBOUT, M. D. 311, rue du Pont, et autres droguistes de la Haute-Ville. A Québec chez O. GIBOUT, N° 16, rue la Fabrique, Haute-Ville, et N° 311, rue du Pont St. Roch. A vendre chez L. A. DUSON, Pharmacien rue Notre-Dame. Trois-Rivières 7 Juin 1854.

Société formée.

LES soussignés informent leurs amis et le public en général qu'ils sont entrés en société sous les noms et raison de Beaudry et Boudreau; et qu'ils commenceront à transiger leurs affaires dans les premiers jours de Mai courant, dans la maison de Mme. Pacaud, coin des rues Notre-Dame et des Forges. BEAUDRY & BOUDREAU. Trois-Rivières, 3 mai 1854.

Co Partnership.

THE Subscribers beg to notify their friends and the public, that they have entered into Partnership, under the Name and Firm of BEAUDRY & BOUDREAU, and that they will commence business in the beginning of the month of May, in Mrs. Pacaud's premises, corner of Forges and Notre Dame Streets. BEAUDRY & BOUDREAU. Three Rivers, May 3rd 1854.

NOUVEAU MAGASIN.

BIENVENU & LAFRENAYE. L'honneur d'avertir leurs amis et le public de la ville et du district des Trois-Rivières, qu'ils ouvriront au commencement de Mai prochain, un magasin dans la première maison en pierre de taille de P. B. Dumoulin, Ecuyer, vis-à-vis le marché, et qu'ils auront constamment en mains un assortiment de marchandises sèches et d'Epicerie. Trois-Rivières, 26 avril 1854.—jc.

A VENDRE, PAR LE SOUSSIGNE, 1,000 mts. beaux pois, 500 mts. Blé-d'Inde, 200 Quartis Lard Mers. O. CHENEVERT.

Mineral Waters.

FRESH from the Springs,—always on hand and for sale by the Subscriber. A. CRAIK. Three Rivers, 26th April 1854.

Eaux Minérales.

Le Soussigné aura toujours en dépôt et constamment à vendre, des eaux fraiches des Sources. A. CRAIK. Trois-Rivières, 26 avril 1854.

AVIS.

TOUTES personnes endettées envers la succession de feu dame H. B. Hughes, en son vivant de cette ville, sont requises de payer entre les mains du soussigné, et celles ayant des réclamations contre icelle succession, de les présenter. J. E. DUMOULIN, Tuteur des enfants mineurs. Trois-Rivières, 26 avril 1854.

On a Besoin.

D'UN Inspecteur. S'adresser par écrit au soussigné Secrétaire trésorier de la Municipalité. Wm. McDUGALL. Trois Rivières 24 Mai 1854.

Changement de Domicile. DR. PELISSON. RUE NOTRE-DAME, VIS-A-VIS PIERRÉ DEVEAU, ECUIER. Trois-Rivières 31 Mai 1854.

MONARCH Fire and Life Assurance Company of London. ESTABLISHED 1835. CAPITAL £300,000, STERLING. -- SURPLUS FUND £200,000, STERLING.

THE undersigned local Agent for the above named Assurance Company is prepared to accept FIRE and LIFE RISKS, at moderate rates of premium as any other safe Company.

Compagnie d'Assurance de Londres, contre le Feu et la Vie MONARCH. ÉTABLIE EN 1835.

CAPITAL £300,000, STERLING. FONDS SURPLUS £200,000 STERLING.

Le sousigné, Agent local, pour cette compagnie est prêt à accepter des risques contre le feu et la vie, à des taux de primes aussi modérés que pourra le faire aucune autre compagnie.

NOTICE.

ALL promissory Notes, Book debts or other claims due to the Estate of the late JOHN ANDERSON or the subscriber, that are not settled before the first of May next will be put into the hands of my Attorney for collection.

FOR SALE.

A SECOND-HAND PIANO-FORTE, well toned. Price moderate. Apply to JOHN McLEOD. Three Rivers, 12th April 1854.

AVIS

Aux Propriétaires de Steamers, Etc, Etc. LES propriétaires de Bateaux à Vapeur et autres vaisseaux, désirant s'assurer de Quaiage et Hangarage aux Trois-Rivières, au superbe Quai, ci-devant la propriété de l'Honorable Mathew Bell; voudront bien s'adresser au sousigné, agissant comme Agent.

Il aura constamment à vendre, après l'ouverture de la navigation, une quantité d'épave rouge, comme bois de chauffage. BAZILE LUPIN, Agent. Trois-Rivières, 19 avril 1854.

NOTICE

To Proprietors of Steamers, &c., &c. PROPRIETORS OF STEAMERS and other CRAFT, wishing to secure Wharfage and Storage at Three Rivers, at the commodious Wharf formerly the property of the late Honorable Mathew Bell, will please address the undersigned, who acts as agent for the same. There will be constantly on hand, after the opening of the navigation, superior Tamarac Firewood for sale, to suit purchasers.

BAZILE LUPIN, Agent. Three Rivers, 19th April 1854.

COMPAGNIE DE GAZ DES TROIS-RIVIÈRES. AVIS est par le présent donné que les Directeurs de la Compagnie de Gaz des Trois-Rivières ont résolu de faire une seconde demande de DIX POUR CENT ou dix schellins par action de cinq louis du Fonds de la Compagnie, et les actionnaires sont requis de payer le dit versement le ou avant le quinze Mai prochain, au sousigné.

Wm. McDougall, Sect. Trés. 25 janvier 1854.

AVIS.

TOUTES personnes désirant prendre des parts dans la Compagnie de Gaz des Trois-Rivières, sont informées que les Livres de la dite Compagnie sont toujours ouverts au Bureau du sousigné.

Wm. McDougall, Sect. Trés. 25 janvier 1854.

THREE RIVERS GAS COMPANY.

NOTICE is hereby given that a second call of TEN PER CENT on each share, being ten shillings per share of five pounds, of the Stock of the Three Rivers Gas Company having been resolved on by the Trustees of the said Company the said instalment is hereby required to be paid on or before the fifteenth day of May next, to the undersigned.

Wm. McDougall, Sect. Trés. 25th January 1854.

Notice.

PERSONS desiring of taking STOCK in the Three Rivers Gas Company are hereby informed that the Books of the said Company are still open for that purpose at the office of the undersigned.

Wm. McDougall, Sect. Trés. 25th January 1854.

A Vendre.

UN FOURNEAU A CHAUD, situé à l'extrémité Est de la Rue des Fourneaux, avec en outre un terrain assez spacieux. Pour les conditions, s'adresser à J. N. BUREAU. Trois-Rivières, 15 Mars 1854.

Nouvel Etablissement MARCHANDISES NOUVELLES!!!

LES sousignés ont la liberté d'annoncer aux citoyens des Trois-Rivières et des environs, qu'ils ont ouvert un MAGASIN sur la Rue du Fleuve, porte voisine de l'HOTEL BERNARD, où ils auront constamment en mains un assortiment de Quincaileries, Epicerie, Provisions, Marchandises-Sèches et Hardes Faites, Etc., Etc., Etc.

L'assortiment se compose aussi d'Outils de Menuisiers et Charpentiers et en Fournitures de Maisons, tels que: Serrures à mortaise, Serrures d'armoire, Poignées de porte, Cloches pour portes avec garnitures, Peintures, Vis à bois, Vis à étau, Verroux, Targettes, Crochets de toutes sortes, Anneaux pour rideaux et miroirs, Couteaux de table, de poche, à cordonniers et boucherie, Couteaux grandes et petites, Cadènes, Serrures de coffre, Ciseaux, Verloppes, Rabots, Tarières et manche de Tarière, Virbrequins, Mâches, Vrilles, Ciseaux à mortaise, Ciseaux à paré, Gouges, Compas, Pinceaux, Niveauux, Equerrres de fer et d'acier, Truelles pour maçons et plâtriers, Limes, Tierspoints, Tourne-Vis, Alènes et manches, Marteau à Vis à patente, Haches à bûcher et à écarier, Coignée, Cardes à laine, Cardes pour les cheveux et Broses, Etrilles, Têtes de Rouets à patente, Erminettes, Chantepiures d'étau, Balance, Moulins à café, Ficelles, Lignes, Cloux, Brochettes, Pieds de Roi, Papier à enveloppes, papier sablé, etc., etc.

ÉPICERIES et PROVISIONS, un assortiment général, pour le Chantiers et à l'usage des Familles. HARDES FAITES. Redingottes, Blouses, Sartoucs, Capots, Pantalons et Vestes. Chemises de flanelle Blende et Rouge. Marchandises-Sèches et d'Étape, Etoffe américaine et du pays, etc., etc.

C. W. SAUNDERS, et Cie. Trois-Rivières, 29 sept. 1853.

Sucre, Sucre.

A VENDRE par les sousignés, un lot considérable de CASSONADE brillante, en Boucaut, Quintal et à la livre, C. W. SAUNDERS, et Cie. Trois-Rivières, 24 mai 1854.

MAISON Britannique et Americaine.

Ci-devant Keenan, Quai Molson, TROIS-RIVIÈRES.

LES sousignés ayant loué l'Établissement ci-dessus, et informé respectueusement leurs amis et le public en général, qu'ils sont maintenant prêts à recevoir et accommoder des voyageurs et autres, aux conditions les plus raisonnables. Ils feront leur possible, par une attention assidue, pour mériter une partie du patronage public.

LA TABLE: Leur table sera toujours fournie avec variété, du meilleur que produisent les marchés. LA BARRE: Les Vins et autres Liqueurs de leur Barre seront de la meilleure qualité. FARMER & FOGG. Trois-Rivières, 1 Mars 1854.

BRITISH & AMERICAN HOUSE.

Late Keenan's, Molson's Wharf, THREE RIVERS.

THE undersigned having leased the above premises, most respectfully inform their friends and the public in general that they are now fully prepared to accommodate travellers on the most reasonable terms; and they will always endeavour by most courteous attention, to merit a portion of the patronage of the travelling public.

THE TABLE: Their Tables will always be furnished with a variety and the best the market can afford. THE BAR: The Bar is supplied with Wines and Liquors of the best brands. FARMER & FOGG. Three Rivers, 1st. March 1854.

The Quebec Chronicle, Journal de Québec, Montreal Herald and Pays, will please copy this advertisement for 2 w. ecks, and forward their paper as subscriber. F. & F.

A Vendre.

UN magnifique TERRAIN de 57 pieds de front sur la rue Notre-Dame, et de 100 pieds de front sur la rue St-Philippe, et sur lequel on peut facilement bâtir six maisons avec les dépendances. Pour les conditions s'adresser à J. N. BUREAU, Trois Rivières, 1 février, 1854.-jc.

Wm. McDougall, AVOCATE. OFFICE, corner of Notre Dame and Alexander Streets in the new house of H. Lor, Esqr. Three Rivers, 25th January 1854.

Wm. McDougall, AVOCAT. BUREAU, à l'encoignure des rues Notre-Dame et d'Alexandre, dans la maison neuve de Henri Lor, Ecr. Trois-Rivières, 25 janvier 1854.

SOUVENEZ-VOUS DE LA BOULE D'OR.

Si vous voulez acheter une bonne Montre ou Horloge, A BON MARCHÉ. JOHN WHITEFORD, Fils. Trois-Rivières, 18 janvier 1854.

FOR SALE AT THIS OFFICE. PROMISSORY NOTE FORMS.

UN on deux jeunes gens de 14 à 15 ans, sachant lire pour apprendre l'art typographique. S'adresser à ce bureau.

GRAND REMÈDE ANGLAIS Le Remède le plus important du monde pour le Printemps et l'Été.

Le Vin de Foret DU DOCTEUR HALSEY. Patronisé par la noblesse et la faculté d'Angleterre, et considéré le remède le plus extraordinaire du monde.

LES médecines contenant de la Mélasse ou de la Licorise, comme les Salsepareilles tant vantées, demandent l'usage d'une quantité de laques, pour opérer le moindre changement dans notre santé. Le Vin de la Forêt est un tout autre article. Ce remède ne contient aucune espèce de sirop pour lui donner de la consistance, mais acquiert ces excellentes qualités et ses grands pouvoirs médicaux des plantes végétales dont il est composé. Le Vin de la Forêt est combiné des vertus de CERISIER SAUVAGE, DANDELION, YELLOW DOCK, SALSEPAREILLE! avec d'autres plantes encore plus efficaces.

Sa grande concentration le rend un des remèdes les plus efficaces maintenant en usage. Souvent moins qu'une bouteille rend fort et vigoureux le patient le plus faible, malade et débile. La consommation et la santé s'accroissent à chaque verre. Le Vin de la Forêt est recommandé en termes les plus forts pour toutes les maladies de

POIE, DE ROGNONS, D'ESTOMAC, DE NERFS, D'AFFECTIONS BILIEUSES, HYDROPIE, DYSPÉPSIE, PERTE D'APPÉTIT, JAUNICE, MALADIES DE FEMMES, SCROFULES ET TOUTES LES DESORDRES PROVENANT DE MAUVAIS SANG ET IRÉGULARITÉ DANS LE SYSTÈME.

SAUVÉ DE LA MORT!!!

Témoignage de M. Nathan Mathews, citoyen riche et respectable de Newark, N. J. Dr. G. W. HALSEY:—Je suis persuadé que votre Vin et vos Pilules m'ont sauvé la vie. J'étais au lit de la mort, quand j'ai commencé à en prendre pour les Hémorroïdes, Hydropié et l'Asthme. Ma famille avait perdu tout espoir et mes médecins m'avaient prononcé incurable. Dans cette horrible position on m'a procuré votre Vin et vos Pilules, et avant que j'eus fini la première bouteille de vin et la boîte de pilules, j'ai senti beaucoup de soulagement; mon corps et mes membres, qui étaient beaucoup enflés, avaient visiblement diminué. L'espoir commença à revivre, et après avoir continué pendant près d'un mois, les Hémorroïdes et l'Asthme sont complètement guéris. L'Hydropié qui me tenait en danger de mourir, avait aussi presque disparu. J'ai continué l'usage de vos médecines jusqu'à présent et je n'ai jamais joui d'une meilleure santé, quoique j'ai au-delà de soixante ans. Votre, etc., etc.

N. MATTHEWS. Newark, N. J., 19 déc. 1847.

GUÉRISON D'UNE MALADIE DE POIE DE DIX ANNES DE DURÉE. Dr. HALSEY:—C'est Monsieur. —Ayant fait usage de votre vin et de vos pilules pour la guérison d'une maladie de poie, dont les horribles souffrances m'assaillaient depuis au-delà de dix années; ayant suivi de près les directions qui accompagnent vos médecines, ma santé est parfaitement rétablie, malgré que j'ai été prononcé, par tous mes amis, incurable. Avant de faire usage de votre vin et vos pilules, j'ai eu recours au meilleur traitement médical, qui n'a fait que me mettre bien pire. Plusieurs de mes amis avaient perdu tout espoir et ont essayé de me persuader de ne point faire usage de remèdes annoncés dans les journaux; et je ne doute nullement qu'il y ait des centaines qui sont dissuadés de faire usage de votre excellente médecine, en conséquence de l'inefficacité et de la déception de médecines émanées et annoncées par des hommes sans principes. Mais, il est malheureux que la déception mise en pratique par d'autres, soit la cause que ceux qui souffrent de maux quelconques, ne veulent faire l'essai de vos excellents remèdes. Humainement parlant ils m'ont sauvé la vie; quand j'ai commencé à en faire usage, j'étais dans une affreuse condition, mais j'ai senti leurs bons effets en moins de trois jours, et dans l'espace de six semaines, à la grande surprise de tous mes amis, j'étais entièrement guéri, et j'avais augmenté en poids de 15 livres pesant, ayant pris une seule boîte de pilules et deux bouteilles de votre vin. Dieu veuille que tous ceux qui souffrent prennent avantage des mêmes remèdes. Votre, etc., etc.

JAMES WILSON. MAUX DE NERFS. Les maladies mentales aussi bien que du corps, proviennent généralement de troubles et d'affliction, et sont plus communs chez les personnes de constitutions délicates et esprits impressionnables. Esprit sombre, mélancolie, cauchemars, panique provenant des moindres causes, tels sont les compagnons ordinaires des affections nerveuses. Les Pilules et le Vin de la Forêt sont un remède infallible dans ces cas là. Extrait d'une lettre de M. Joseph C. Paulding, datée Dr. G. W. HALSEY: Philadelphie, 7 sept., 1848. Cher monsieur, votre Vin de la Forêt et vos Pilules ont guéri mon épouse d'une affreuse maladie de nerfs, dont elle était affligée depuis plusieurs années. Son corps était presque entièrement ruiné. Son sommeil était fréquemment troublé par des rêves effrayants, elle s'éveillait très affaiblie et toute en transpiration, s'imaginant que quelque chose terrible allait l'atteindre. Au moyen de quatre bouteilles de Vin et d'une boîte de Pilules elle a recouvré sa santé. Elle jouit de la société autant que jamais.

J. C. PAULDING. Dr. DAVID MARVIN, un célèbre praticien de New-York, a déclaré publiquement, qu'une bouteille de Vin de la Forêt d'Halsey contenait plus de vertu que cinquante bouteilles de Salsepareille. MM. S. S. Lammpan et cie., me des Pharmacies les plus respectables de Syracuse, s'expriment dans une lettre: "D'après ce que nous connaissons et entendons dire du Vin de la Forêt d'Halsey, il est un excellent remède, et deviendra indubitablement le premier remède du jour."

Le Vin de la Forêt est contenu dans de grands flacons carrés, avec le nom du Dr Halsey soufflé dans le verre; si la bouteille ou 6 bouteilles pour \$5. Pilules converties de gomme, 30 sols par boîte. Les agents sont autorisés à vendre en gros aussi bien qu'en détail aux mêmes conditions que le propriétaire, No 161 rue D'Orange, New-York.

AGENTS: Aux Trois-Rivières chez J. C. H. Craig, Jos. Giroux et A. Larue, rue Notre-Dame. Rivière-du-Loup, dist. des Trois-Rivières, Louis Baribeau, 22 Mars 1854.

Chemin de Fer de la Rive Nord.

AVIS est par le présent donné que John McDougall écriv. un des Directeurs de la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord, résidant en la Ville des Trois-Rivières, est autorisé à recevoir le montant des versements requis sur les actions de la dite Compagnie possédées par des actionnaires demeurant dans le District des Trois-Rivières, et à en donner reçu.

HECTOR L. LANGEVIN, Secrétaire et Trésorier. Québec, 5 octobre 1853.

On a besoin.

UN on deux jeunes gens de 14 à 15 ans, sachant lire pour apprendre l'art typographique. S'adresser à ce bureau.

UN on deux jeunes gens de 14 à 15 ans, sachant lire pour apprendre l'art typographique. S'adresser à ce bureau.

UN on deux jeunes gens de 14 à 15 ans, sachant lire pour apprendre l'art typographique. S'adresser à ce bureau.

UN on deux jeunes gens de 14 à 15 ans, sachant lire pour apprendre l'art typographique. S'adresser à ce bureau.

UN on deux jeunes gens de 14 à 15 ans, sachant lire pour apprendre l'art typographique. S'adresser à ce bureau.

UN on deux jeunes gens de 14 à 15 ans, sachant lire pour apprendre l'art typographique. S'adresser à ce bureau.

UN on deux jeunes gens de 14 à 15 ans, sachant lire pour apprendre l'art typographique. S'adresser à ce bureau.

SOCIÉTÉ BIENVEILLANTE Britannique Americaine DU CANADA.

Établie pour le soulagement mutuel de ses membres, pendant la maladie, l'infirmité ou la vieillesse.

BUREAU GÉNÉRAL A MONTRÉAL. Son Honneur le Maire, Président. J. H. PHILLIPS, Ecr., Sect. et Gérant en chef.

DIRECTEURS: WOL. NELSON, Ecr., M.D. H. T. STRONG, Ecr., Hon. CHAS. WILSON, A. A. DORION, Ecr., G. BROWN, Ecr., J. H. PHILLIPS, Ecr., O. LEBLANC, Ecr. M.P.P. J. G. BÉLLEAU, Ecr. M.D. Lee Drs. SUTHERLAND, HOWARD et BIBAUD, Médecins. MM. RADGELEY et ABBOTT, Procureurs. THOS. R. BROWNE, A. B., Ecr., Agent général.

BUREAU LOCAL DE DIRECTION, A TROIS-RIVIÈRES. P. B. DUMOULIN, Ecr., M.P.P. J. E. TURCOTTE, Ecr. M.P.P. A. POLETTE, Ecr., M. P. P. JOHN McDUGALL, Ecr., M. P. P. G. BADEAU, Ecr., M. D. V. GUILLET, Ecr., N. P. ED. BARNARD, Ecr. Le Dr. G. BADEAU, Médecin. M. JAS. McDOUGALL, Secrétaire-Local.

PAIEMENT ANNUEL assuré pendant la maladie, ou durant une Incapacité de Travail, les sommes suivantes chaque semaine:

Table with 5 columns: Bénéfice par sem., Bénéfice par sem., Bénéfice par sem., Bénéfice par sem., Bénéfice par sem. and 5 rows of numerical data.

Le public est respectueusement invité à se rendre au Bureau, aux Trois-Rivières prendre une copie du *Moniteur* (gratuitement), journal grand et élégant, publié par la Société, contenant le Prospectus, la Constitution et les Réglemens, et toutes informations relatives à la Société Bienveillante Britannique Américaine. JAS. McDOUGALL. Trois-Rivières, 3 mai 1854.

WILLIAM A. ADAIR, magasin de Bottes, Souliers, &c. COIN DES RUES NOTRE-DAME ET DES FORGES. TROIS-RIVIÈRES.

UNE grande variété de Souliers, de cuir, à patente, à la Jenny Lind, Prunelle, Satin, Kid, pour les Dames et Demoiselles. Souliers de toutes sortes pour les enfants. Bottes de cuir pour les Messieurs, de cuir à patente, etc., etc.

Fournitures pour les Cordonniers de toutes sortes; Veau Français, Anglais, Américain; Cuir à patente de veau et loup-marin; Cuir de Vache de toutes espèces; Cuir à semelle, Cuir à Harnais, Cuir Canadien, avec beaucoup d'autres articles que l'on pourra se procurer à ce magasin à des prix bien modérés.

Toujours en main un bon assortiment de Souliers et Bottes pour grosses ouvrages tel que pour les hommes employés dans les chantiers du St-Maurice. Pour de l'Argent comptant seulement. 8 juin 1853.

O. DEPINCIER, MARCHAND-TAILLEUR. Coin des rues Notre-Dame et St-Gabriel. MONTREAL.

A TOUJOURS en main un assortiment choisi de Draps Casimires, Tweeds, Etoffes pour les vestes qu'il emploie à ordre dans le goût le plus récent et le plus élégant, à bon marché. — AUSSI — Un assortiment général de Hardes faites. Montréal, 25 mai 1852.

PHARMACIE CANADIENNE, RUE NOTRE-DAME, 86, Vis-à-vis le nouveau Palais de Justice. 86.

LES sousignés ont constamment en mains, en GROS et en DÉTAIL, des Drogues, médecines, médecines à patentes, produits chimiques, parfums, bois de Senteurs, etc.

Sirops de Tempérance, tel que le sirop de Citron, de Gingembre, Salsaparille, Orange, d'Orgeat, de Vanille, de Foires, de Framboises, etc., A vendre au gallon ou à la douzaine. C. VANFELSON, ET CIE. Pharmaciens Chimistes Montréal.

Colle liquide à Patente!!! Cette célèbre colle est connue depuis longtemps en Angleterre et à Montréal, elle est propre à coller le verre, la faïence, la porcelaine, le bois, etc. — AUSSI — Gouttes pour le mal de dents guérissant les douleurs dans quelque secondes et ne contenant rien d'injurieux. — AUSSI — Pâte dentifrice d'Iris, une des meilleures préparations pour nettoyer les dents et les blanchir, aussi elle renforce les gencives. — AUSSI — Le célèbre Kathairon de Lyon pour les chevenux. Toutes ses préparations sont à vendre en gros et en détail par C. VanFelson, et cie Pharmaciens, 86, Rue Notre-Dame, Montréal et par notre agent M. H. Craig aux Trois-Rivières. 8 Juin 1853.

Sel, Sel. VENANT d'être reçu et à vendre par les sousignés. 5000 MINOTS DE SEL. C. W. SAUNDERS et Cie. Trois-Rivières, 5 oct. 1853.

AVIS.

AVIS.

AVIS.

AVIS.

AVIS.

AVIS.

AVIS.

AVIS.

AVIS.

AVIS.

AVIS.

Il sera fait application au paragraphe pendant la prochaine session pour un acte pour incorporer une société pour construire un pont de péage sur la branche Nord Est de la rivière Nicolet dans la paroisse de Ste-Monique, près du moulin banal, avec un privilège d'empêcher la construction de tout autre pont à 1/2 de lieue au dessus, et 1/2 de lieue au dessous avec une élévation de 6 pieds au dessus de la plus haute eau pour les arches, une espace de 80 pieds entre les piliers et avec les taux suivants:

Pour chaque voiture à 4 roues tirée par 2 chevaux, 8 deniers courant. Pour chaque voiture à 4 roues tirée par 1 cheval, 6 " " Pour chaque traine, cariole et voitures à 2 roues tirées par 1 cheval, 4 " " Pour chaque personne à cheval, 3 " " Pour chaque cheval ou autre bête de somme, 1 " " Pour chaque mouton, pore, 1 " " Trois-Rivières, 10 mai 1854.

NOTICE.

An application will be made to parliament at its next session for an act to incorporate a society for the construction of a toll-bridge in the North East branch of the river Nicolet in the parish of Ste-Monique near the banal mill with a privilege of 2 miles above and 2 miles below, the arches being 6 feet above the high water and 80 feet between the piers with the next tolls.

For every four-wheel carriage drawn by 2 horses, 8 pence currency. For every four wheel carriage drawn by 1 horse, 6 " " For every cart, calash, sleigh, 4 " " For every person on horse back, on foot, 3 " " For every horse, or other beast of draught, 1 1/2 " " For every hog, sheep, 1 " " Three Rivers, 10th May 1854.

Etude de Notaire.

Le Soussigné a établi son bureau dans la " Rue des Forges," en face de l'Hotel de Ville," maison de P. B. Dumoulin Ecr. Maire, et partie du magasin occupé par M. Stobles, libraire et relieur.—Il sollicite une part du patronage public; il ne négligera rien pour la mériter. E. L'ECUYER N. P. Trois Rivières 10 Mai 1854.

AVIS.

Le Soussigné venant d'établir un bureau d'agence dans la ville de Montréal prend la liberté d'informer le public qu'il se chargera de toutes espèces de commissions que l'on voudra bien lui confier, il peut assurer qu'il ne négligera rien pour exécuter tous ordres avec la plus consciencieuse ponctualité, à la plus grande satisfaction de ses commettants et aux conditions les plus libérales possibles.

On pourra le commissionner pour ventes et achats de tout genre, spécialement des grains, pour exportations, importations et transactions commerciales dans n'importe quelle branche; recouvrement de toutes recettes et créances, etc., etc. Les nombreuses relations et correspondances qu'il entretient avec les divers commerçants des États-Unis, qui économiseront le temps et trouveront leur avantage à s'adresser directement à son bureau lorsqu'ils voudront faire affaire en ce pays, le mettront à même de contribuer beaucoup à l'écoulement avantageux et rapide de nos produits, et il prendra des mesures telles que tous les paiements seront nantis à ceux qui négocieront par son entremise. Il se mettra au courant de toutes les occasions propres et suivra régulièrement le cours des écus qui se feront dans la ville de Montréal, et il fera en sorte qu'il pourra fournir toutes les garanties à ceux de ses commettants qui voudront bien le charger d'y enclencher et d'y acheter quoi que ce soit à leur compte.

Pour les détails particuliers et conditions s'adresser au bureau d'agence, Montréal Rue Ste-Thérèse No. 15. C. A. ROCHON.

FONDERIE.

Le Soussigné à l'honneur d'informer le Public qu'il a ouvert un établissement dans la ligne ci-dessus dans la rue St-Philippe entre les deux marchés. Il espère mériter l'encouragement du public par son attention et sa ponctualité. Ouvrages en fonte, etc., exécutés avec goût et promptitude, et aux prix les plus modérés. Commandes reçues par M. Charles Louthocq, marchand, rue du Platon. PIERRE MAILLOUX. Trois-Rivières, 9 Déc. 1852.

Nouvellement reçu et à vendre par les sousignés.

UN ASSORTIMENT COMPLET D'OUTILS DE MENUISIERS ET CHARPENTIERS, ET FOURNITURE DE MAISONS.

HARDES FAITES. Un assortiment splendide de Blouses, Sartoucs, Habits de Chasse, Pantalons, Vestes. Aussi, Collets pour Messieurs et Chemises de Coton et de fantaisie avec devant en Toile.

CHAPEAUX! CHAPEAUX!! Un assortiment varié de Chapeaux de Soie, Kossuth, Lady Franklin, de Palmiers, &c., &c., &c.

CHAUSSURES. Un superbe lot de Bottes fine pour Messieurs.

ÉPICERIES. Un assortiment Général.

DIVERS. Pelles de fer, Grattes, Rateaux à Jardin et Grattes à do., Cures, Seaux, Paniers, Sells de Table et à Beurre, Balais, Moutons à Beurre, Pommes Sèches, Farine de Riz, Chocolat, Farine, Coco préparé, Romm, Emplie de Blé d'Inde, &c., &c., &c.

MELASSE et SYROP des Isles, en Tonnes et en Barrique, d'une qualité superbe et à vendre à Bas Prix. C. W. SAUNDERS & CIE. Trois-Rivières, 24 mai 1854.

AVIS.

AVIS.

AVIS.

AVIS.

AVIS.